

## 2 - Budget Primitif 2013 - Rapport de présentation

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Lors du Conseil Municipal du 21 janvier dernier, nous avons débattu des Orientations Budgétaires et préparé le vote du budget 2013.

Celui-ci est le dernier budget que l'équipe municipale actuelle votera et exécutera en totalité, en raison des échéances électorales prévues en 2014. Pour la majorité municipale c'est un budget important, car il permettra de **réaliser et de livrer une série d'opérations majeures, inscrites dans le plan de mandat**. Le budget 2013 est conforme au tableau de marche fixé en 2008. **Il marque la réalisation de nos engagements, auprès des Bisontines et des Bisontins**, en cohérence avec la programmation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il inscrit ainsi Besançon dans une dynamique qui conforte notre rayonnement de capitale régionale. Il montre aussi que nous prenons en main notre devenir, pour bâtir aujourd'hui les fondements de notre réussite de demain.

**C'est également un budget responsable qui réaffirme nos choix de gestion. Il est construit avec un recours modéré à l'emprunt et une absence d'augmentation des taux des impôts communaux grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement. C'est aussi un budget significatif en termes d'équipement.** C'est ce choix affirmé qui en fait également **un budget d'action, dans une période où l'investissement local n'a jamais été aussi nécessaire.**

Comme nous l'évoquions lors des Orientations Budgétaires, **pour les gestionnaires publics, les choix sont en fait très contraints.** Le Président de la République a confirmé les engagements internationaux pris par notre Pays. Pour tenir cet objectif, chacun a conscience de l'effort à fournir. Il sera collectif et les collectivités, dans ce contexte, devront participer au redressement des comptes publics. Pour cela **un nouveau dialogue doit se mettre en place avec les acteurs économiques.** S'agissant plus particulièrement des Collectivités Locales, le Président de la République les a très explicitement appelées à ne pas diminuer sensiblement leurs projets et leurs investissements, **pour continuer à soutenir l'activité et l'emploi.**

Nous répondrons à cet appel, comme nous l'avons fait, il y a quelques années en accompagnant le plan de relance voulu par l'Etat. Ces nouvelles orientations budgétaires ne sont pas aujourd'hui pénalisantes pour l'équilibre du BP 2013 de la Ville. Les dotations de l'Etat seront gelées cette année, comme elles l'ont été en 2012 et en 2011. Et comme les années précédentes, le budget devra absorber une série de charges supplémentaires. **Cependant, les finances publiques semblent aujourd'hui à un tournant.** L'argent public est devenu plus rare et nos modes de gestion devront en tenir compte, demain plus encore qu'aujourd'hui.

Nous pratiquons cette adaptation aux contraintes de gestion depuis le début du mandat, puisque depuis 5 ans la Ville a pu développer ses services et ouvrir de nouveaux équipements, sans inflation fiscale, sans dérive de l'emprunt et sans augmentation sensible des effectifs municipaux. Cette rigueur et cette gestion responsable portent leurs fruits car Besançon est parmi les Collectivités de sa strate, l'une des villes les moins endettées. Elle est par conséquent de celles qui disposent de **marges de manœuvre ce qui nous permet d'être dynamiques, d'afficher nos ambitions et de préparer l'avenir.**

Nous continuerons dans cette voie avec le BP 2013 **qui prévoit un effort d'équipement de 46,5 M€ pour un emprunt de seulement 20 M€.** Nous poursuivrons nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel, en travaillant à l'adaptation et à la modernisation du service public (poursuite des redéploiements, utilisation des nouvelles technologies par exemple) et en maintenant notre action de proximité.

**Comme nous nous y étions engagés, les taux des taxes communales n'augmenteront pas cette année encore.** Depuis 2008, leur évolution n'aura été que de + 0,7 % par an en moyenne et le taux de taxe d'habitation n'aura connu qu'une seule année de hausse. **C'est un choix volontariste que seule la poursuite des efforts entrepris et la bonne situation financière de la Ville auront rendu possible.**

Le budget 2013 est donc bien un budget volontaire, responsable et ambitieux qui prépare l'avenir de Besançon. Ce budget nous permettra de confirmer nos engagements auprès des Bisontines et des Bisontins, d'améliorer leur cadre de vie, de préserver notre haut niveau de service et d'affirmer notre vision **et notre stratégie : donner à Besançon une stature de capitale régionale au service d'un projet de développement global que nous portons depuis 2008, en cohérence avec l'Agglomération.**

Pour faciliter la lecture du Budget Primitif, **le rapport de présentation est construit en 5 parties successives :**

- I - 1<sup>ère</sup> partie : les données actualisées de la préparation budgétaire
- II - 2<sup>ème</sup> partie : les politiques municipales en 2013
- III - 3<sup>ème</sup> partie : les grands équilibres du BP
- IV - 4<sup>ème</sup> partie : les principaux postes du budget principal
- V - 5<sup>ème</sup> partie : les budgets annexes.

### **1<sup>ère</sup> partie : Les données actualisées de la préparation budgétaire**

Lors du débat d'orientations budgétaires le 21 janvier dernier, la situation économique et les contraintes qu'elle impose aux finances publiques ont tenu une place importante. C'est une réalité que nous connaissons depuis 2009. Et depuis la loi de finances pluriannuelle 2012-2017 nous savons que les efforts demandés aux acteurs publics vont aller en s'amplifiant.

C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé Didier MIGAUD, le Premier Président de la Cour des Comptes, dans une intervention le 11 janvier dernier, en incitant les Collectivités Territoriales à participer activement au redressement budgétaire. La marge est étroite, car dans le même temps, la Cour des Comptes et les pouvoirs publics appellent les Collectivités à maîtriser leur pression fiscale et à continuer à soutenir l'investissement.

#### **1) L'actualisation du cadre économique et financier prospectif**

**Le tableau économique et financier dressé lors des Orientations Budgétaires peut être actualisé de données plus récentes recueillies en janvier 2013. Il n'est pas pour autant fondamentalement modifié.**

La note de conjoncture publiée par l'INSEE courant décembre a pris en compte les dernières données connues de l'exercice 2012. Elle **revoit à la baisse une série d'indicateurs. Elle fait surtout le constat d'une quasi stagnation** et d'un manque de reprise en France et dans les principales économies.

L'INSEE souligne en effet qu'au troisième trimestre 2012, l'activité a faiblement progressé : + 0,2 % après + 0,1 % au deuxième trimestre 2012 dans les économies avancées. Les écarts restent malgré tout marqués selon les pays, positifs pour les Etats-Unis ou le Royaume Uni, négatifs pour le Japon par exemple.

**Dans la zone Euro, l'INSEE note que l'activité s'est légèrement repliée au troisième trimestre 2012** (- 0,1 % après - 0,2 %), avec une baisse de la consommation intérieure. Il faut néanmoins souligner la progression de l'activité en France comme en Allemagne au troisième trimestre 2012 (+ 0,2 % dans les deux cas). En revanche, **le quatrième trimestre 2012 n'a pas confirmé cette embellie.** La prévision est de - 0,3 % pour la zone euro. Au niveau mondial, l'activité pourrait rester stable sur la même période (+ 0 %).

Selon l'INSEE, l'activité dans les économies émergentes s'affirmerait début 2013 et aux Etats-Unis, elle pourrait légèrement progresser et gagner en dynamisme. Cette vision positive, même si la croissance attendue reste modeste, s'explique aussi par **une consolidation monétaire et financière de la zone euro**.

En effet, après l'annonce par la BCE du lancement de son programme de rachat d'obligations souveraines en 2012, les tensions semblent apaisées en fin d'année. L'accord intergouvernemental du 4 décembre sur le financement de la Grèce devrait amener une amélioration des conditions de financement pour les Etats et les entreprises.

**Dans un contexte de politiques budgétaires toujours restrictives, l'INSEE estime que l'activité pourrait se stabiliser début 2013** (0 % au premier trimestre 2013, puis + 0,1 % au deuxième trimestre 2013). La demande externe pourrait jouer positivement et le repli du pouvoir d'achat des ménages s'atténuerait début 2013 grâce à la modération de l'inflation. La consommation et l'investissement des ménages se stabiliseraient. **En bref, les prévisions tablent sur un certain attentisme économique.**

En France, l'activité a progressé au troisième trimestre 2012. Du côté de la demande, les exportations ont augmenté. L'INSEE estime toutefois qu'un contrecoup est à attendre au quatrième trimestre 2012, en raison d'un ralentissement de l'activité manufacturière. **Le redressement reste possible en 2013, à échéance de la fin du premier semestre. En revanche, le marché du travail devrait continuer à se dégrader**, avec une prévision d'un taux de chômage maintenu à plus de 10 % à la mi 2013. L'INSEE ne se prononce pas au-delà de ce terme, dans les documents publiés fin décembre. L'addition des efforts fiscaux demandés à nos concitoyens et du ralentissement des revenus d'activité devrait peser sur le pouvoir d'achat, dans un contexte de stabilité des dépenses de consommation (le taux d'épargne jouant le rôle de variable d'ajustement). Ce dernier est estimé à 16,1 % mi 2013 (- 0,4 point par rapport à son niveau de l'année précédente).

S'agissant de l'investissement des entreprises, l'INSEE anticipe **un repli dans le secteur du bâtiment**. Depuis début 2012, les mises en chantier de logements individuels et collectifs sont orientées à la baisse. L'investissement des autres entreprises pourrait aussi se replier au quatrième trimestre avant de se stabiliser début 2013. Les exportations pourraient toutefois atténuer ces évolutions plutôt moroses.

**En résumé, si les prévisions de l'INSEE pour 2013 sont prudentes, elles traduisent aussi une sorte d'entre deux, la conscience par tous les acteurs économiques des difficultés et des contraintes du redressement collectif, sans que la reprise soit encore perceptible, mais aussi sans effondrement significatif des deux moteurs de la croissance française : la consommation et l'investissement.** De ce point de vue, le regard des marchés sur la dette française est rassurant, malgré les jugements péremptifs des Agences de notation. Et l'accroissement de l'effort demandé auprès des contribuables semble acceptable et absorbable, si l'on en croit les prévisions économiques. Le choix de la répartition de ce dernier voulu par le Gouvernement n'y est sans doute pas pour rien. La justice fiscale est en effet seule de nature à conduire à un redressement durable.

**Enfin, il faut noter que les scénarios développés par l'INSEE ne sont pas sans aléas.** L'INSEE indique en décembre : «un ajustement marqué à la baisse, non inscrit dans notre scénario, est donc possible, même si rien dans les enquêtes auprès des entreprises ne permet d'en déceler des signes avant-coureurs. A l'inverse, l'économie française pourrait bénéficier d'un soutien extérieur plus important que prévu, si l'accélération en cours dans les pays émergents prenait de l'ampleur ou si l'apaisement des tensions sur les marchés financiers dans la zone euro dégelait rapidement les comportements de dépenses des consommateurs et des entreprises».

## **2) Le scénario économique privilégié par le Gouvernement et le redressement des finances publiques**

**La voie choisie par le Président de la République et suivie par le Gouvernement est volontariste.** Ce n'est pas un choix facile. Comme le rappelait la Cour des Comptes dans le rapport cité en janvier dernier, le laisser-faire aurait pour notre pays, pour sa capacité à faire face à ses engagements internationaux, pour tous les acteurs économiques, pour les opérateurs des services publics, pour nos concitoyens eux-mêmes (et d'abord pour les plus fragiles) des conséquences bien plus graves que les effets induits de la rigueur budgétaire. Les enquêtes d'opinion montrent, de ce point de vue, une certaine compréhension de ces enjeux.

Pour autant, **la ligne rouge de la récession et de l'abandon du service public ne sera pas franchie.** Le Gouvernement s'y est engagé, comme à revenir sur les approches rigides de la RGPP et sur la suppression systématique de postes de fonctionnaires. C'est la concertation, la discussion et l'évaluation des politiques publiques qui seront privilégiées. Ainsi Jean-Marc AYRAULT a lancé le 18 décembre dernier l'évaluation, dès 2013, de 40 politiques publiques, pour en améliorer l'efficacité et tenir compte des objectifs retenus pour les finances publiques. Cette **Modernisation de l'Action Publique** (MAP) se veut simplificatrice et opérationnelle. Elle portera sur l'ensemble du quinquennat. «Faire mieux en dépensant moins», comme l'a rappelé le Président de la République, ce qui n'exclut pas de faire plus dans les domaines prioritaires de l'éducation ou de la santé par exemple.

**Le budget 2013 de la France est donc un budget courageux et responsable ; il doit supporter une baisse sans précédent du déficit structurel des finances publiques.** On peut rappeler en effet que pour la Cour des Comptes, c'est bien ce déficit structurel qui est la cause des difficultés de notre pays, **la crise n'expliquant qu'un tiers des déficits de ces cinq dernières années. En effet, les finances publiques se sont considérablement dégradées depuis 2008.** Le constat que nous faisons en 2011 était clair : un déficit public accru de près de 70 milliards d'euros en 3 ans (+ 2 000 € par foyer, retraités compris), une dette publique doublée en 5 ans, des déficits sociaux jamais atteints et un déficit budgétaire de près de 8 % du PIB, **obligeant la France à un redressement sous contrainte, inscrit dans la loi de finances pluriannuelle 2012-2017.** Le chemin a été tracé, mais les mesures de redressement n'ont pas été mises en œuvre en temps et en heure.

Pour le Gouvernement actuel, la reprise de la croissance, à une échéance de cinq ans, passe par la sortie de crise de la zone euro et l'adoption d'un budget de nature à préserver les équilibres entre les partenaires et la construction européenne. Mais cela suppose le respect rigoureux de nos propres engagements vis-à-vis de Bruxelles, donc d'assumer **des choix très clairs** :

\* **La très forte réduction du déficit public dès 2012**, même si cela impacte la croissance économique de court terme et nécessite d'utiliser le levier fiscal. Ce sont la réforme de l'Etat, des comptes sociaux mais aussi un nouveau pacte avec les Collectivités Locales qui permettront d'y arriver, avec un souci affirmé de justice fiscale. Cet effort devra être poursuivi sur 2013 et sur les années suivantes.

\* **Un effort ciblé**, en direction des revenus du capital, des ménages les plus aisés et des grandes entreprises bénéficiaires, avec la volonté de rétablir le dialogue social pour promouvoir la redistribution et favoriser la péréquation. Ce dernier point concernera de plus en plus les Collectivités Locales.

**Le scénario économique privilégié par Bercy lors de l'élaboration de la loi de finances** tablait sur une croissance économique de 0,8 % en 2013 (abaissée en juillet dernier de 1,7 % à 1,2 % puis à 0,8 %). La stratégie consiste à s'appuyer sur un redémarrage progressif de l'activité, avec l'amélioration de la conjoncture internationale. Pour les experts de Bercy, c'est la demande mondiale qui est capable de soutenir l'activité. En interne, la recherche de croissance passerait par le paquet «compétitivité» annoncé par le Gouvernement et par les mesures prises pour soutenir le marché du logement et préparer la transition énergétique. L'objectif est de respecter les objectifs de déficit public, sans casser les moteurs de la croissance qui restent fragiles.

Les dernières prévisions économiques sont plus pessimistes. Ainsi, le FMI s'est dit plus prudent fin décembre, tablant sur une croissance ralentie. Il a aussi salué les efforts de la France en matière de compétitivité et de stabilité financière. Dans un communiqué, le FMI a d'ailleurs noté que la France avait bien supporté l'évolution de sa notation par Moody's parlant de «résistance de l'économie française». Plus récemment, les experts de la Commission Européenne et la Cour des Comptes ont souligné **la difficulté à tenir l'objectif de 3 % de déficit en 2013, avec une croissance économique trop faible.**

**Dans ce contexte, le Premier Ministre a choisi la transparence** et annoncé le 13 février une révision de l'objectif : «nous ne serons pas exactement, je pense aux 3 % en 2013, pour une raison simple, la croissance en France, en Europe et dans le monde est plus faible que prévue». Mais a-t-il ajouté : «L'objectif lui sera atteint, c'est le déficit zéro à la fin du quinquennat. Ce qui compte c'est la trajectoire». La France présentera son programme de stabilité à la Commission Européenne en avril prochain. L'ajustement du cadrage économique pourrait intervenir à cette occasion. Un projet de loi de finances rectificative, comme c'est le cas régulièrement, devrait alors procéder aux correctifs nécessaires. Mais, l'essentiel ne sera pas remis en cause : la stratégie de redressement de l'économie française.

### **3) Le vote des lois de finances**

**La loi de finances pour 2013 et la dernière loi de finances rectificative de 2012 ont été publiées le 30 décembre dernier après un assez long débat parlementaire.** Les principales dispositions qui intéressent les Collectivités portent sur l'évolution de la péréquation, la mise en place de fonds spécifiques, ainsi que sur une série de mesures fiscales. Elles sont détaillées ci-après :

#### **→ Les dotations de l'Etat aux Collectivités**

Le texte voté par le Parlement a peu évolué par rapport au projet présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2012. L'article 38 de la loi de finances 2013 retient **le principe du gel en valeur des dotations de l'Etat sous enveloppe.** Cela représente un total de 50,5 milliards d'euros sur les 72,6 milliards de concours financiers aux Collectivités Locales, hors fiscalité transférée. La principale dotation, la DGF, va augmenter de 115,7 M€ (+ 0,3 %) pour atteindre 41,5 milliards d'euros. Cette progression sera compensée par une nouvelle diminution des Allocations Compensatrices de Fiscalité Locale.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui permet pour les Collectivités de récupérer partiellement la TVA payée sur les investissements locaux n'est pas touché par le gel des dotations. Il augmente de 120 M€.

**Ce sont les dotations de péréquation qui bénéficient d'un coup de pouce en loi de finances.** Pour le secteur communal, elles vont progresser de 208 M€. Ainsi, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) à laquelle la Ville est éligible évoluera de + 119 M€ (le double de l'année précédente). Cette progression de la DSUCS et de la DSR pour le milieu rural sera financée par la réduction de la dotation de la part salaires des communes et des EPCI et par l'écêtement du complément de garantie des communes. La révision du dispositif devrait permettre à davantage de communes d'en bénéficier.

Par ailleurs, pour les communes les plus en difficultés, il a été décidé de porter la Dotation de Développement Urbain (DDU) de 50 à 75 M€. La Ville ne remplit pas les conditions pour bénéficier de ce dispositif. Après débat, **le Parlement a choisi de financer cette mesure par une réduction plus importante que prévue des allocations compensatrices de fiscalité locale dont bénéficient toutes les Collectivités. La baisse sera de - 15,7 % contre - 13,6 % prévus initialement.**

Parmi les autres dispositions en matière de dotations, on peut citer : une modification du mode de calcul du potentiel financier des communes, des conditions de garantie pour certaines dotations (DSUCS, DETR), des modes de calcul des dotations d'intercommunalité, dans un sens moins favorable, en raison des perspectives de nouvelles créations du fait de la révision de la carte intercommunale (plafonnement des effets multiplicateurs du coefficient d'intégration fiscale).

### → L'aide aux Collectivités en difficulté

La loi de finances 2013 prévoit un effort spécifique en faveur des Collectivités en difficulté.

Il s'agit d'abord **du soutien aux départements en difficulté budgétaire**. Fin 2010, une aide exceptionnelle de 150 M€ avait été mise en place. La loi de finances rectificative pour 2012 prévoit une nouvelle aide dans son article 48, pour un total de 170 M€. Le fonds est réparti en deux enveloppes distinctes : la première sera attribuée en fonction de différents critères de ressources et de dépenses et la seconde concernera des situations individuelles.

L'article 4 de la loi de finances rectificative crée quant à lui **un fonds de soutien aux Collectivités Territoriales ayant souscrit des emprunts toxiques**. En 2013, il sera de 50 M€ et a vocation à être reconduit chaque année. Ce fonds est destiné à permettre une prise en charge partielle du surcroît des intérêts financiers résultant de la renégociation de dettes toxiques. Les plus petites Collectivités pourront aussi être assistées par des experts privés, après avis de la Chambre Régionale des Comptes et signature d'une convention avec l'Etat.

Il est prévu que ce soit l'ensemble des Collectivités qui finance ce fonds à hauteur de 50 %, via une réduction du produit des amendes de police.

### → La péréquation de ressources entre Collectivités

A la suite de ce qu'avait mis en place la loi de finances pour 2012, le texte voté par le Parlement (article 112) acte de **la montée en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FNPIC)**, dont l'Agglomération du Grand Besançon et la Ville ont bénéficié sur l'exercice précédent. Le fonds sera doté de 360 M€ en 2013 (plus du double du montant 2012). Le revenu par habitant est introduit à hauteur de 20 % parmi les critères de détermination des prélèvements. Il a été aussi décidé de majorer le plafond des prélèvements de 10 % à 11 % des ressources prises en compte dans le potentiel agrégé. Les règles de répartition du FNPIC sont également revues ; ainsi les modalités de répartition de droit commun reposent désormais sur le coefficient d'intégration fiscale. La plupart de ces dispositions correspondent à la volonté du Gouvernement de corriger les anomalies constatées en matière de péréquation, dans le fonctionnement du FNPIC, au bénéfice des Collectivités les moins riches.

La loi de finances a aussi acté d'autres évolutions : aménagement du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF), modification des règles de contributions au Fonds de Péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour les Départements, révision du mode de fonctionnement du Fonds de Péréquation des Ressources Régionales pour les Régions, introduction du critère de revenu par habitant dans le fonctionnement du Fonds National de Péréquation des Droits de Mutations à titre onéreux pour les Départements.

### → Les mesures fiscales

Comme prévu, la loi de finances pour 2013 fixe la revalorisation forfaitaire des bases à **+ 1,8 %**. **Si la révision des bases du bâti professionnel est finalement lancée pour les locaux commerciaux, tel n'est pas le cas pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**. Ce point avait été voté par le Sénat. Il n'a pas été repris par le Gouvernement. Cette réforme pourrait être remise à l'ordre du jour courant 2013, après concertation avec les acteurs concernés.

**La loi de finances rectificative revient sur le dispositif de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** en donnant la possibilité aux groupements de Collectivités de modifier leur délibération de 2012. Une nouvelle tranche d'imposition a été créée.

Dans l'ensemble, la loi de finances rectificative et la loi de finances initiale pour 2013 procèdent aussi à une série d'ajustements mineurs en matière de fiscalité locale : indexations de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), modifications du calcul de la taxe sur les surfaces

commerciales, adaptation des dispositions légales aux cas de créations ou de fusions d'EPCI, report de la date limite du vote du budget au 15 avril 2013, toilettage de la redevance d'archéologie préventive.

#### → Les perspectives

Les lois de finances votées fin 2012 traduisent une **prise de conscience, celle de la nécessité d'un effort généralisé à partager entre les différents acteurs économiques**. Comme indiqué dans le rapport d'Orientations Budgétaires présenté en janvier et conformément aux dispositions présentées en 2011 par le précédent Gouvernement à Bruxelles, **les dotations aux Collectivités Locales devraient baisser au-delà de 2013** (initialement, il était d'ailleurs prévu que ce soit le cas dès cette année). L'effort demandé aux Collectivités Locales était estimé à hauteur de 750 M€ en 2014, puis à nouveau de 750 M€ en 2015. Devant le Comité des Finances Locales courant février, le Gouvernement a annoncé que cet effort pourrait être deux fois plus important. Il a été évoqué un effort cumulé de 3 milliards d'euros, correspondant à la quote-part qui pourrait être demandée aux Collectivités pour financer les 10 milliards d'euros nécessaires pour le bouclage du paquet Compétitivité présenté par le Gouvernement. Pour mémoire, le total des dotations en loi de finances 2013 représente 50,5 milliards d'euros. Si cette nouvelle disposition était confirmée, elle aurait des conséquences importantes sur les budgets à venir, nécessitant des efforts renforcés. En tout état de cause, une modification des dispositions de la loi de finances 2013 supposera une loi de finances rectificative et un nouveau débat au Parlement.

Comme l'a annoncé le Gouvernement, cette orientation impliquera au préalable discussions et concertation avec les Collectivités Locales, pour s'inscrire dans un nouveau contrat partenarial, avec des objectifs réciproques inscrits sur la durée. Il est bien précisé dans la loi que **«les Collectivités Territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées»**. C'est un progrès notable.

## 2<sup>ème</sup> partie : Les politiques municipales en 2013

**Lors du débat d'Orientations Budgétaires, nous avons montré que la bonne santé financière de la Ville, le maintien d'efforts constants de gestion et le respect d'un cadrage budgétaire strict nous permettaient en 2013 de poursuivre la réalisation du plan de mandat, sans renoncements et sans dégradation de nos capacités financières.**

C'est pourquoi, en 2013, nous pourrions à la fois **respecter l'engagement pris en matière de fiscalité directe, à savoir la non augmentation des taux communaux, et mobiliser résolument la capacité d'investissement de la Ville**. Pour l'exercice, les dépenses d'équipement représenteront 46,5 M€.

### 1) Les politiques de développement et l'aménagement de la Ville

Les politiques concernées figurent en première place parmi les grands enjeux soulignés par le projet de territoire construit avec l'Agglomération : **«Grand Besançon 2030, une agglomération capitale»**. Les politiques de développement, de création de richesses, de rayonnement et d'attractivité sont en effet majeures. Il nous appartient de construire les conditions nécessaires à l'accueil des créateurs d'entreprises, des chercheurs, des forces vives du territoire et des habitants qui le feront vivre demain et qui seront capables d'en faire un espace dynamique et harmonieux.



Aujourd'hui, la «belle» n'est plus l'«endormie» que certains pouvaient décrire. **La Ville est dynamique, ambitieuse, sûre de ses atouts et de son devenir. Les projets se sont multipliés ces dernières années avec l'Agglomération, l'Etat, les partenaires privés et les autres Collectivités Locales.** Les travaux actuels redessinent progressivement le paysage de la Ville pour *in fine* aboutir à sa métamorphose complète. **Une première série de travaux s'achèveront cette année** et nos concitoyens pourront enfin bénéficier de l'investissement de plusieurs années, au service du développement de la Ville.

**Comme cela a été annoncé fin 2012, le planning de réalisation de la première ligne de Tramway a été revu et les délais de livraison seront avancés de 6 mois par le Grand Besançon.** Concrètement, l'effort de tous (entreprises, techniciens, administrations) permettra d'accélérer la livraison progressive d'espaces publics complètement rénovés, sur la ligne du Tramway. D'Ouest en Est, c'est une nouvelle architecture urbaine qui se met en place, avec la volonté **d'articuler ce grand projet avec les pôles de développement qui se dessinent le long du trajet.**

En 2013, nos concitoyens pourront commencer à mesurer ce que va apporter ce projet pour faciliter les déplacements, mais aussi pour renforcer les liaisons inter-quartiers, l'accès au centre-ville et à ses commerces. Ainsi, le lien avec le projet de développement de Battant et la ZAC Pasteur s'impose de lui-même. **A plus long terme, nous réfléchissons à la reconversion du site de l'ancien hôpital du centre-ville et du site Louise Michel.** A lui seul, l'ensemble Saint-Jacques/Chamars/Arsenal représente un enjeu majeur pour le développement de la Ville. C'est aussi un dossier complexe, aux multiples contraintes et aux nombreux partenaires. La Ville a pris l'initiative d'une réflexion d'ensemble, pour construire un projet partagé, qu'il nous faudra inscrire dans une programmation de long terme.



L'accélérateur de développement que représente le tramway doit aussi contribuer à la réussite du développement de nouveaux quartiers, **comme par exemple celui de Témis Santé, autour du CHRU et du nouvel ensemble universitaire.** L'Agglomération est aussi engagée dans la réalisation d'une liaison en site propre entre le Pôle Viotte rénové et le Campus de la Bouloie.

D'une façon générale, comme l'a souligné le projet «Grand Besançon 2030», **l'Enseignement Supérieur est un facteur majeur de l'attractivité de notre territoire.** La Ville en est consciente puisqu'elle soutient depuis 2007 une série d'investissements inscrits au CPER. En 2013, les crédits au budget (pour 1,2 M€) concer-

neront le projet de restaurant universitaire de Châteaufarine et celui de la Maison des Sciences de l'Homme. Nous continuerons aussi à travailler au projet de parc botanique et scientifique et aux projets destinés à valoriser les atouts de Besançon. La rénovation de la Méridienne de l'Observatoire et ses enjeux pour la filière horlogère en sont un bon exemple. En effet, ce projet constitue un des éléments de renouveau de la filière. 2013 sera une année charnière qui accueillera une série d'événements importants : la renaissance d'un des trois plus prestigieux labels de qualité de chronométrie au monde, à savoir le fameux poinçon de la Vipère, l'accueil des résultats du concours international de chronométrie, la nouvelle muséographie du Musée du Temps, le maintien et l'extension des entreprises de ce secteur d'activité.



Avec l'Université, nous avons mis en place une concertation plus étroite, associant notamment la Communauté d'Agglomération, pour appuyer les projets en matière de recherche, la marche vers une coopération renforcée entre sites universitaires et l'excellence appliquée aux domaines économiques. La qualité de l'accueil des étudiants dans la Ville, le soutien par l'attribution de bourses de recherche se poursuivront également au travers d'une série d'actions concertées. Enfin, en 2013, la Ville s'impliquera dans la mise en place **d'une conférence locale de la vie étudiante** avec les différents acteurs et la Région, à l'origine du schéma régional de la vie étudiante.

**Enfin, les politiques de développement ce sont aussi des projets urbains ambitieux.**

En 2013, nous lançons les dernières opérations inscrites aux **PRU de Planoise et de Clairs-Soleils** et nous y mobilisons plus de 1,7 M€. Nous poursuivons aussi avec AKTYA le travail de transformation et de modernisation du **site de Cassin** pour le rendre plus attractif (redynamisation du Centre Commercial, rénovation du parking notamment). Enfin, les études lancées doivent permettre non seulement de dresser le bilan des réalisations, mais aussi de préparer la suite de ces programmes en construisant une série de propositions concrètes pour une nouvelle génération d'opérations qui pourraient s'inscrire dans un PNRU II.



**D'autres secteurs vont connaître des évolutions significatives en 2013. C'est le cas du secteur de Battant** où la Ville est engagée, dans la réalisation d'une série d'investissements sur Champrond et sur la Maison du Peuple. Le quartier aura bientôt deux nouvelles portes d'entrée : au Nord, les aménagements périphériques au **nouveau Pôle multimodal Viotte** et au **nouveau Lieu de Mémoire** ; au Sud la nouvelle place Jouffroy d'Abbas desservie par le tramway et sur laquelle donnera quasiment le nouvel ensemble immobilier du 6 rue de la Madeleine, lui aussi livré en 2013. Avec l'appui du secteur privé, nous faisons le pari d'une redynamisation de cet ensemble historique de Besançon, dont la liaison avec la boucle se fera via un pont Battant reconstruit.

Le tramway constituera dans ce cas précis un trait d'union majeur, comme ce sera le cas à Planoise, à Palente et sur l'Est bisontin. **Nous poursuivons aussi les travaux d'étude sur les quartiers (Orchamps, Fontaine Ecu) et sur la reconversion des friches industrielles (Casamène, Prés de Vaux).** Après de longues et nombreuses péripéties, le dossier de la Rhodia devrait se débloquer fin 2013, permettant à la Ville de faire jouer son droit de préemption et d'enclencher enfin un véritable projet de développement.

## **2) La solidarité, la citoyenneté, le sport et la culture**

**Dans le contexte économique actuel, notre tradition de solidarité s'avère d'une grande pertinence. Elle est même une impérieuse nécessité.** La Ville et le CCAS sont plus que jamais appelés à intervenir et à orienter leurs moyens là où ils sont le plus nécessaires. En 2013, la subvention versée par la Ville au CCAS (non retraitée des évolutions de périmètres) progressera de + 0,4 M€.

Le CCAS lui-même est confronté à des tensions budgétaires : moindre intervention d'une série de financeurs, accroissement régulier des charges et de la demande, obligation de privilégier et de hiérarchiser ses interventions. Le dialogue de gestion mené avec la Ville et les efforts propres à la structure ont permis cette année encore de ne pas réduire la **capacité d'intervention du CCAS**. Il n'empêche que l'exercice est, année après année, de plus en plus complexe.

**La lutte contre les exclusions, la solidarité et la promotion des dynamiques d'insertion** constituent toujours le premier métier du CCAS. L'année 2012 a vu l'ouverture de 4 nouvelles antennes sociales de quartier qui permettent de couvrir l'ensemble du territoire communal. Cette approche vise à adapter au mieux chaque intervention aux réalités de proximité. En 2013 comme en 2012, la Ville et le CCAS sont confrontés aux réalités de l'urgence sociale, aux difficultés de logement et d'hébergement.



Des discussions sont engagées sur ce point avec l'Etat et une refonte complète des dispositifs interviendra en 2013, dans la perspective de l'ouverture de l'AGORA à Montrapon, dont les travaux sont bien engagés. La réflexion portera tout particulièrement sur la coordination avec les dispositifs mis en place par nos partenaires, mais aussi sur la recombinaison des fonctions du site Champrond. L'accès à l'alimentation et l'attribution d'aides financières restent par ailleurs particulièrement importants en période de crise. **L'approche sociale et individuelle des personnes en difficulté** doit aussi prendre en compte les difficultés en matière d'emploi, d'accès aux soins ou traiter la problématique nouvelle de la précarité énergétique, en lien avec les autres interventions de la Ville.

**S'agissant du secteur de l'autonomie et de la mise en œuvre de notre politique en faveur du lien intergénérationnel**, le déploiement du nouveau projet développé autour de l'aide à domicile se poursuivra en 2013. Nous continuerons aussi à soutenir le programme de réhabilitation des logements-foyers et l'ensemble des actions inscrites dans le programme «Besançon Ville amie des Aînés», mobilisant les différents services du CCAS, nos partenaires (le Département notamment) et la Maison des Seniors.

**Dans le domaine du handicap, la Ville poursuit en 2013 le déploiement de son programme d'accessibilité et les interventions de la Mission Handicap.** L'année en cours marquera une évolution importante pour le CHAT et son rapprochement progressif avec le nouvel établissement public «Solidarité Doubs Handicap». La complexité pratique du rapprochement, la nécessité de solder les suites de l'incendie du CHAT avant la réalisation de la fusion et la volonté de poursuivre la concertation avec l'ensemble des parties, ont amené à repousser au 1<sup>er</sup> janvier 2014 les échéances prévues initialement.

**La solidarité et la citoyenneté passent aussi par une intervention de proximité de la Ville au sein des quartiers**, pour favoriser le large accès de tous à la réalisation d'une vie sociale épanouie, qu'il s'agisse de l'accès à la connaissance, aux loisirs ou aux services. Notre haut niveau de service se conjugue avec le rôle essentiel joué par les associations, les dispositifs en direction des jeunes, la politique de la Ville, les Centres Sociaux et les maisons de quartiers. En 2013, nous réaffirmerons **notre soutien à ces politiques**, indispensables pour donner du sens aux initiatives individuelles et **créer ainsi du lien social**. Besançon a la chance de connaître une vie associative dynamique. Elle compte en effet 1 200 associations et 80 000 Bisontins impliqués. Ce peut être source de difficulté quand l'engagement citoyen se fait rare ou quand les financements sont difficiles à réunir, c'est surtout une formidable leçon de «bien vivre ensemble». C'est une grande chance et sans doute ce qui fait que Besançon n'est pas aujourd'hui classée parmi les communes les plus en difficulté. Cela n'exclut pas pour autant une forte vigilance de notre part s'agissant de la nouvelle carte de **la géographie prioritaire de la politique de la Ville**.

Le rôle de la Ville c'est aussi de fédérer les initiatives et de construire, en concertation avec les habitants, des projets communs. A titre d'exemple, on peut citer **la restructuration du Pôle des Tilleuls**. La Ville s'engage résolument en 2013 dans un projet d'ensemble, au service du quartier, qui va s'étaler sur plusieurs années et qui au final devrait représenter un investissement total de près de 6 M€.

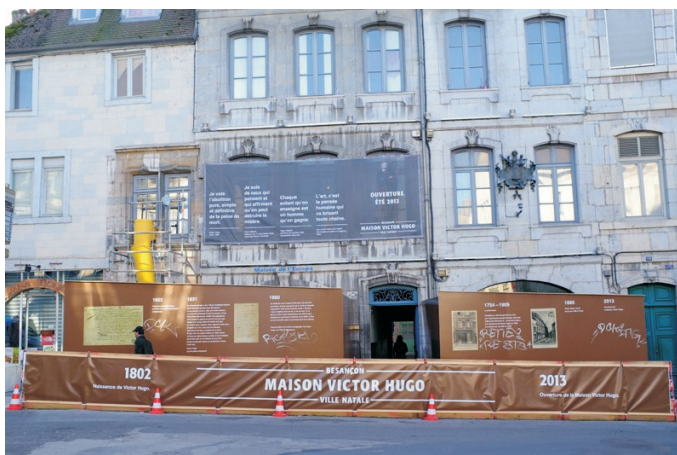


**Le sport constitue un autre facteur fort d'intégration** pour les jeunes et les moins jeunes. Depuis le début du mandat, la Ville s'est engagée dans une politique équilibrée : soutien à l'excellence sportive, mais aussi et surtout appui large et volontaire aux sports de masse, à la pratique du sport amateur et à l'intégration par le sport (notamment s'agissant du handicap). Le soutien de manifestations emblématiques d'envergures nationale ou régionale est aussi à signaler. Le meeting Chronostar ou le raid Handifort par exemple ont clairement trouvé leur place dans le paysage bisontin. La volonté municipale est d'intégrer toutes les dimensions des politiques sportives, leur exemplarité et leur aspect éducatif, comme ce qui se met en place en matière de formations dans le domaine du football.

Cela passe aussi par un effort important et régulier en faveur **de la rénovation et de la modernisation du patrimoine sportif**. Au-delà du programme de tranches annuelles, nous poursuivons en 2013 les investissements pluriannuels inscrits dans le programme Equipements. Sur le budget 2013, le soutien de la Ville ira notamment cette année au complexe sportif des Orchamps (2,5 M€ sont inscrits au BP). Parmi les autres opérations programmées, outre l'aide aux opérations d'investissement réalisées par certains clubs sportifs, c'est le projet de rénovation du complexe sportif de Rosemont qui mobilisera le plus la Ville.

**Enfin, 2013 sera une année culturelle particulièrement riche.** La Ville poursuit le déploiement des projets inscrits dans le Schéma de Développement Culturel.

Plusieurs séries d'expositions sont prévues, notamment sur le site de la Citadelle où est aussi programmée la reconversion multimédia des locaux de l'ancienne Chapelle. Nous poursuivons la recomposition du paysage bisontin et grand bisontin avec depuis le début 2013, la mise en place de deux nouvelles structures : l'Orchestre Victor Hugo et l'Etablissement Public des Deux Scènes qui relie Planoise et le centre-ville dans une programmation unique. La Ville est par ailleurs très présente auprès des acteurs culturels. Après la livraison de la friche culturelle, des ateliers d'artistes verront prochainement le jour sur le site de l'ancienne caserne Vauban. L'Institut Supérieur des Beaux-Arts mène quant à lui un programme ambitieux. Le projet de restructuration du Musée des Beaux-Arts et des réserves est en cours. 2013 verra



aussi la livraison de deux équipements emblématiques. Le premier est celui de la **Cité des Arts et de la Culture**, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec l'Agglomération et la Région. Ce nouveau lieu où s'est déjà installé le Conservatoire à Rayonnement Régional est emblématique d'une ambition culturelle partagée. Il s'inscrit dans une stratégie globale de reconquête du site des Prés de Vaux, de part et d'autre du Doubs, face à La Rodia. Le second équipement est celui de la **Maison Victor Hugo**, destinée à figurer comme une étape obligée dans le projet culturel et touristique développé par l'Office du Tourisme et des Congrès et incluant tous les atouts d'une ville inscrite au Patrimoine Mondial de L'UNESCO.

### 3) L'environnement, la qualité de la vie et le service public municipal



**Les Bisontines et les Bisontins consultés dans le cadre du projet Grand Besançon 2030 ont signifié leur attachement aux valeurs de qualité de vie et à la dimension environnementale des politiques municipales.** Au-delà des récompenses régulièrement reçues par la Ville, dont la dernière est le Label EEA Gold, c'est à la fois un atout et un marqueur de l'identité locale. Mais c'est aussi le résultat d'une prise de conscience, qui fait de la Ville de Besançon un précurseur en matière de **développement durable**. Nous en sommes conscients et c'est ce qui explique la décision dès 2008 d'inscrire l'ensemble des actions municipales dans ce cadre.

**La dimension énergétique** qui figure au sein de notre Agenda 21 est au cœur des préoccupations actuelles. Elle figure en bonne place parmi les grands chantiers ouverts par le Président de la République et parmi les priorités européennes. Notre politique en matière énergétique a ouvert la voie à une série d'initiatives ces dernières années : emprunt économie d'énergie, réseau de chaufferies bois, formation-sensibilisation, rénovation énergétique, mobilisation des CEE, prêt de caméras thermiques, etc. Elles seront poursuivies en 2013 pour réduire la précarité énergétique et nous renforcerons le travail partenarial avec l'Agglomération, la Région et l'ADEME notamment. Parmi les opérations significatives programmées en 2013, on peut citer le lancement de la chaufferie bois Mallarmé et les travaux de la **nouvelle chaufferie de Planoise** destinée à accompagner le développement de la zone des Hauts du Chazal et de Témis Santé.

**Nous poursuivons en 2013 les investissements programmés sur les budgets annexes du chauffage urbain, de l'Eau et de l'Assainissement**, pour la modernisation des équipements, la sécurisation des réseaux et l'amélioration de la qualité du service délivré à l'utilisateur. L'objectif reste de délivrer le meilleur service au meilleur prix, ce qui permet aux Bisontines et aux Bisontins de continuer à bénéficier d'une **eau parmi les moins chères de France**. Elle résulte d'un choix politique fort : celui de maintenir en régie municipale un certain nombre de services pour offrir des services de haut niveau et accessible à tous.

Dans une logique de développement durable, différents projets majeurs vont se déployer. 2013 verra se développer les **projets locaux d'éco-quartiers**. Ils répondent à une nouvelle approche de l'urbanisme, avec la volonté de reconstruire la Ville sur elle-même, de trouver un équilibre harmonieux entre habitat, services, ouverture sur la Ville, modes de déplacement, qualité des espaces publics. Nous voulons des opérations avec un objectif de qualité, respectueux de l'environnement. Cette approche a vocation à se généraliser, compte tenu des objectifs politiques défendus par la Ville. **L'objectif 3 x 20** auquel souscrit la Collectivité, mais aussi le contexte actuel nous obligent chacun à faire évoluer nos comportements. C'est la ligne générale de notre Agenda 21.

**La qualité de la vie pour tous, ou plus exactement le concept de «très haute qualité de vie», est inscrit comme un axe majeur à l'horizon 2030.** Il se décline au travers de nombreux items : le numérique, le dynamisme économique et commercial, pour ne citer que ceux-là. Le budget 2013 s'inscrit dans cette logique, au service des habitants, pour **moderniser la Ville, en accélérer la mutation au service d'un projet économique.** Dans ces différents aspects, le tramway en est la démonstration : accompagner, inciter, impulser. La rénovation des quais le long du Doubs, les politiques commerciales menées pour accompagner la période des travaux, les politiques de communication, les vastes projets de rénovation des voiries, la restructuration du bâti industriel et commercial, le projet Pasteur lui-même, en sont autant d'exemples.

**La qualité de la vie c'est aussi la tranquillité publique et le partage de l'espace public.** Beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années, notamment pour le développement des modes doux de déplacement. Le nombre de pistes et de voies cyclables aura considérablement augmenté à la livraison du tramway. Nous avons aussi décidé de reconduire en 2013 le dispositif des correspondants de nuit et de travailler sur les missions de la Police Municipale, Enfin, le déploiement des caméras sur la voie publique, décidé par le Conseil Municipal en 2012, sera opérationnel courant 2013. Il ne s'agit pas là d'encourager une quelconque répression mais de garantir à tous la tranquillité qui est un droit.

Cela passe évidemment par un effort important de concertation et d'écoute, que nous avons institutionnalisé sur ce mandat avec la **mise en place des Conseils Consultatifs d'Habitants.** Le «bien vivre ensemble» est aussi une question d'ouverture et d'éducation. Cette approche est la nôtre depuis toujours et elle guide notre action dans les domaines **des politiques éducatives, de la petite enfance et de l'accueil des enfants.** Cette préoccupation a permis à la Ville de s'investir depuis le début du mandat dans une série de projets, de développer les activités périscolaires et de mettre en place le PRE (Programme de Réussite Educative).

Cette logique, favorable aux enfants, est aussi celle défendue par le Gouvernement avec le projet présenté par Vincent PEILLON de **réforme des rythmes éducatifs.** Le passage à la semaine de 4 jours et demi est un sujet majeur, mais aussi particulièrement complexe, sous ses seuls aspects pratiques et organisationnels. A la date de rédaction de ce rapport, tous les textes n'ont pas d'ailleurs été produits et il reste une série de points, qui doivent être éclaircis par le Ministère. **La Ville souhaite s'engager dans le processus mais sur la base d'un Projet Educatif Local ambitieux, dont la valeur ajoutée sera perceptible.** Cela nécessitera des moyens, un temps d'analyse et une concertation large avec tous les acteurs pour une mise en œuvre équilibrée et satisfaisante pour tous. La décision portant sur la date de mise en œuvre sera prise au plus tard courant mars, comme souhaité par le Ministère de l'Education Nationale.



Dans le domaine éducatif, 2013 sera également marquée par l'engagement de **plusieurs projets d'investissement majeurs**, comme celui de la rénovation de l'Ecole Dürer (coût global proche de 4 M€). 4 M€ sont aussi inscrits au budget pour la réalisation des travaux de la cuisine centrale qui ouvrira pour la rentrée scolaire 2013/2014. Cette somme est couverte par une provision de même montant d'indemnités d'assurances. La prévision s'établit en-deçà de la demande raisonnablement faite par la Ville. Il s'agit en effet d'une inscription prudentielle, l'objectif étant que l'intégralité du préjudice soit pris en charge par les responsables des désordres qu'a connu ce chantier. Les Bisontins ne doivent pas en être pénalisés car la Ville est victime dans cette affaire. Les recettes attendues au-delà de l'inscription au Budget Primitif permettront de diminuer le recours à l'emprunt futur. La Ville travaille étroitement avec ses Avocats sur ce

dossier. Le nouveau projet adopté à l'été 2012 par le Conseil Municipal permettra de répondre à un besoin pour les écoles et les crèches, d'améliorer la qualité des repas servis et de générer des économies d'échelle.

**En 2013, nous continuerons aussi à travailler à l'amélioration du service rendu aux Bisontines et aux Bisontins.** Différents travaux sont d'ores et déjà programmés sur tranches annuelles. Les programmes d'intervention, secteur par secteur, donnent lieu à des rapports détaillés au présent Conseil Municipal. Des travaux sont prévus à l'Office du Tourisme avant la saison estivale et la rationalisation des locaux municipaux se poursuit, parallèlement aux mouvements de mutualisations décidés au Conseil Municipal de décembre dernier. Nous inscrivons aussi 1,5 M€ pour les travaux d'aménagement des réserves des Musées et achèverons en **2013 la restructuration de l'accueil des Formalités Administratives au rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal rue Mégevand.** Ce nouvel espace accessible de plain pied depuis l'esplanade, permettra un accès plus simple et plus rapide aux services municipaux pour les Bisontines et les Bisontins. Nous en profiterons pour moderniser les équipements. D'une façon générale, la priorité doit être de continuer à être présent auprès de nos concitoyens pour toutes leurs démarches, à tous les âges de la vie.



### **3<sup>ème</sup> partie : Les grands équilibres du BP**

#### **1) Les périmètres et les nécessaires retraitements**

**Comme les années précédentes, le BP 2013 doit faire l'objet de retraitements,** de manière à permettre une comparaison cohérente avec le BP 2012. En effet, certains choix de gestion, certaines obligations réglementaires, mais aussi des opérations exceptionnelles, génèrent des inscriptions de crédits et des évolutions de ligne à ligne qui paraîtraient atypiques sans cette analyse préalable. Les retraitements, qui portent cette année uniquement sur le Budget Principal, permettent de neutraliser ces évolutions et donc d'apporter un éclairage objectif sur ces tendances. Ils permettent ainsi de reconstituer la situation telle qu'elle aurait été à périmètre constant.

**L'impact le plus significatif sur le BP 2013 est celui de la création du Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo et de l'Etablissement Public des Deux Scènes.** Les principaux mouvements comptables, à budget constant, concernent la suppression des crédits de l'Orchestre, les facturations, de personnel notamment, la disparition des subventions à la RAP Ledoux et au Théâtre de l'Espace, le versement à partir de 2013 de contributions aux deux structures.

**Il faut également prendre en compte les redéploiements liés à l'évolution du dispositif de mutualisation et à la création des services communs au Grand Besançon,** validés par le Conseil Municipal du 13 décembre 2012. Les conséquences les plus visibles au niveau du budget 2013 apparaîtront sur le calcul de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle et les flux de facturation avec la CAGB, avec une incidence également sur le calcul de la subvention au CCAS (qui prend en compte les refacturations effectuées par l'Agglomération dans le cadre de la convention tripartite).

La dissolution du BRC Foot en 2012 a marqué la fin du contrat de partenariat et du versement de la redevance d'occupation des équipements sportifs, au profit d'une subvention au Racing Besançon et à la mise en place de Besançon Formation. Ces mouvements font également l'objet d'un retraitement.

Enfin, la comparaison de BP à BP doit s'apprécier **hors opérations exceptionnelles 2012** : c'est le cas du **Tour de France**, dont les dépenses et les recettes sont neutralisées dans le tableau ci-après, et de **l'organisation des 4 tours d'élections**, qui ont principalement impacté les dépenses de personnel (vacataires) et les crédits de fonctionnement du service concerné. La subvention complémentaire exceptionnelle au CCAS pour le sinistre du CHAT en 2012 est également retraitée.

**Le tableau ci-après présente l'ensemble de ces mouvements sur le budget principal et l'évolution réelle constatée après retraitement sur les grands postes concernés.**

<b>BUDGET PRINCIPAL - RETRAITEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>Evolution 2013/2012</b>	
	<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en %</b>
<b>RECETTES REELLES</b>				
<b>Fiscalité</b>	<b>104 186 572</b>	<b>101 673 544</b>	<b>- 2 513 028</b>	<b>- 2,4 %</b>
<i>Incidence Mutualisations</i>		<b>3 751 196</b>		
	<b>Retraitement</b>	<b>105 424 740</b>	<b>1 238 168</b>	<b>1,2 %</b>
<b>Subventions et Participations</b>	<b>8 093 294</b>	<b>6 882 471</b>	<b>- 1 210 823</b>	<b>- 15,0 %</b>
<i>Elections 2012</i>		39 017		
<i>SM Orchestre</i>		662 000		
<i>Tour de France 2012</i>		487 500		
	<b>Retraitement</b>	<b>8 070 988</b>	<b>- 22 306</b>	<b>- 0,3 %</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>17 654 013</b>	<b>21 302 929</b>	<b>3 648 916</b>	<b>20,7 %</b>
<i>EPCC 2 Scènes</i>		- 17 640		
<i>SM Orchestre</i>		99 800		
<i>Incidence Mutualisations</i>		- 2 832 737		
<i>Incidence BRC et Nouvelles structures Foot</i>		120 000		
	<b>Retraitement</b>	<b>18 672 352</b>	<b>1 018 339</b>	<b>5,8 %</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL - RETRAITEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>Evolution 2013/2012</b>	
	<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en €</b>	<b>en %</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>				
<b>Personnel</b>	<b>88 695 621</b>	<b>88 228 169</b>	<b>- 467 452</b>	<b>- 0,5 %</b>
Elections 2012		319 440		
EPCC 2 Scènes		67 540		
SM Orchestre		1 020 456		
Incidence Mutualisations		652 840		
	<b>Retraitement</b>	<b>90 288 445</b>	<b>1 592 824</b>	<b>1,8 %</b>
<b>Subventions</b>	<b>25 857 349</b>	<b>24 396 716</b>	<b>- 1 460 633</b>	<b>- 5,6 %</b>
<i>Incidence BRC et Nouvelles structures Foot</i>		145 000		
<i>EPCC 2 Scènes</i>		2 187 961		
<i>Incidence Mutualisations</i>		- 314 508		
<i>Sinistre CHAT 2012</i>		170 000		
	<b>Retraitement</b>	<b>26 585 169</b>	<b>727 820</b>	<b>2,8 %</b>
<b>Dépenses à évolution contrainte</b>	<b>20 501 921</b>	<b>23 844 591</b>	<b>3 342 670</b>	<b>16,3 %</b>
<i>Elections 2012</i>		4 200		
<i>EPCC 2 Scènes</i>		- 2 273 141		
<i>SM Orchestre</i>		- 604 479		
<i>Incidence Mutualisations</i>		297 500		
<i>Sinistre CHAT 2012</i>		- 170 000		
	<b>Retraitement</b>	<b>21 098 671</b>	<b>596 750</b>	<b>2,9 %</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>17 517 163</b>	<b>15 233 218</b>	<b>- 2 283 945</b>	<b>-13,0%</b>
<i>Tour de France 2012</i>		650 000		
<i>Elections 2012</i>		5 500		
<i>Incidence BRC et Nouvelles structures Foot</i>		410 860		
<i>SM Orchestre</i>		300 035		
<i>Incidence Mutualisations</i>		533 763		
	<b>Retraitement</b>	<b>17 133 376</b>	<b>- 383 787</b>	<b>- 2,2 %</b>



2) Le budget principal

## BUDGET PRIMITIF 2013 - RECETTES REELLES

Budget principal	BP 2012 en €	BP 2013 en €	Evolution 2013/2012	
			en €	en %
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Amendes de police	1 200 000	1 200 000	0	
TLE	700 000	700 000	0	
FCTVA	4 150 000	5 000 000	850 000	20,5
Subventions d'équipement	2 631 388	1 629 843	- 1 001 545	- 38,1
Produits des cessions d'immobilisations	3 280 000	1 820 000	- 1 460 000	- 44,5
Autres recettes d'investissement	210 623	4 212 427	4 001 804	1 900,0
<i>Recettes hors emprunt</i>	<i>12 172 011</i>	<i>14 562 270</i>	<i>2 390 259</i>	<i>19,6</i>
<i>Emprunt</i>	<i>19 000 000</i>	<i>20 000 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>5,3</i>
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>31 172 011</b>	<b>34 562 270</b>	<b>3 390 259</b>	<b>10,9</b>
Gestion active de la dette	41 980 977	25 820 485	- 16 160 492	- 38,5
Autofinancement des investissements réalisés N-1	15 715 276	19 025 204	3 309 928	21,1
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	3 828 355	1 294 480	- 2 533 875	- 66,2
Reports de N-1	24 442 419	22 383 698	- 2 058 721	- 8,4
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>117 139 038</b>	<b>103 086 137</b>	<b>- 14 052 901</b>	<b>- 12,0</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Fiscalité directe</i>	<i>73 645 385</i>	<i>75 794 037</i>	<i>2 148 652</i>	<i>2,9</i>
Taxes sur l'électricité et sur les pylônes	1 915 000	1 864 400	- 50 600	- 2,6
Taxe sur les jeux	1 960 000	1 810 000	- 150 000	- 7,7
Droits d'occupation du domaine public	784 560	714 560	- 70 000	- 8,9
Droits de stationnement	4 636 000	4 229 800	- 406 200	- 8,8
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 110 000	3 110 000	0	
Taxe de séjour, locale sur publicité extérieure et diverses	507 000	464 000	- 43 000	- 8,5
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>12 912 560</i>	<i>12 192 760</i>	<i>- 719 800</i>	<i>- 5,6</i>
<i>Fiscalité reversée</i>	<i>17 628 627</i>	<i>13 686 747</i>	<i>- 3 941 880</i>	<i>- 22,4</i>
<b>Fiscalité</b>	<b>104 186 572</b>	<b>101 673 744</b>	<b>- 2 512 828</b>	<b>- 2,4</b>
<i>Après retraitement</i>		<b>105 424 740</b>	<b>1 238 168</b>	<b>1,2</b>
Dotations forfaitaire	29 194 360	29 026 543	- 167 907	- 0,6
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	5 930 800	6 073 433	142 633	2,4
Dotation Nationale de Péréquation	1 564 057	1 446 932	- 117 125	- 7,5
Dotation Générale de Décentralisation	1 128 882	1 128 882	0	
Dotations fiscales (y c droits mutation et appareils automatiques)	4 627 477	4 413 196	- 214 281	- 4,6
DGF permanents syndicaux + dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés	153 924	150 576	- 3 348	- 2,2
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>42 599 500</b>	<b>42 239 472</b>	<b>- 360 028</b>	<b>- 0,8</b>
Etat	540 207	244 200	- 296 007	- 54,8
Régions	529 900	45 000	- 484 900	- 91,5
Départements (dont FDPTP)	621 270	424 900	- 196 370	- 31,6
Communes	197 000	50 000	- 147 000	- 74,6
Groupements de collectivités	303 166	12 000	- 291 166	- 96,0
CCAS et Caisse des Ecoles	213 279	211 252	- 2 027	- 1,0
Budget communautaire (Europe)	61 352	28 650	- 32 702	- 53,3
Autres organismes	5 627 120	5 866 469	239 349	4,3
<b>Subventions et participations</b>	<b>8 093 294</b>	<b>6 882 471</b>	<b>- 1 210 823</b>	<b>- 15,0</b>
<i>Après retraitement</i>		<b>8 070 988</b>	<b>- 22 306</b>	<b>- 0,3</b>
Ventes de produits, prestations de services	14 773 145	18 292 215	3 519 070	23,8
Revenus des immeubles	1 492 098	1 596 565	104 467	7,0
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	535 000	546 000	11 000	2,1
Autres produits de gestion courante	528 650	514 710	- 13 940	- 2,6
Remboursements sur rémunération de personnel	172 520	140 900	- 31 620	- 18,3
Produits exceptionnels	138 600	198 539	59 939	43,2
Autres recettes de fonctionnement	14 000	14 000	0	0,0
<b>Autres recettes</b>	<b>17 654 013</b>	<b>21 302 929</b>	<b>3 648 916</b>	<b>20,7</b>
<i>Après retraitement</i>		<b>18 672 352</b>	<b>1 018 339</b>	<b>5,8</b>
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 550 534	8 169 199	- 381 336	- 4,5
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 083 913</b>	<b>180 267 615</b>	<b>- 816 298</b>	<b>- 0,5</b>
<i>Après retraitement</i>		<b>182 576 751</b>	<b>1 492 838</b>	<b>0,8</b>
<b>TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)</b>	<b>212 255 924</b>	<b>214 829 885</b>	<b>2 573 961</b>	<b>1,2</b>
<i>Après retraitement</i>		<b>217 139 021</b>	<b>4 883 097</b>	<b>2,3</b>
<b>TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1</b>	<b>298 222 951</b>	<b>283 353 752</b>	<b>- 14 869 199</b>	<b>- 5,0</b>
<i>Après retraitement</i>		<b>285 662 888</b>	<b>- 12 560 063</b>	<b>- 4,2</b>

## BUDGET PRIMITIF 2013 - DEPENSES REELLES

Budget principal	BP 2012 en €	BP 2013 en €	Evolution 2013/2012	
			en €	en %
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	33 042 798	35 508 270	2 465 472	7,5
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	9 481 000	10 101 480	620 480	6,5
Dépenses imprévues	1 000 000	900 000	- 100 000	- 10,0
<i>Equipement</i>	<i>43 523 798</i>	<i>46 509 750</i>	<i>2 985 952</i>	<i>6,9</i>
<i>Dette en capital</i>	<i>12 517 000</i>	<i>12 258 000</i>	<i>- 259 000</i>	<i>- 2,1</i>
<i>Autres dépenses</i>	<i>90 000</i>	<i>40 000</i>	<i>- 50 000</i>	<i>- 55,6</i>
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>56 130 798</b>	<b>58 807 750</b>	<b>2 676 952</b>	<b>4,8</b>
Gestion active de la dette	41 980 977	25 820 485	- 16 160 492	- 38,5
Autofinancement des investissements réalisés N-1	15 715 276	19 025 204	3 309 928	21,1
Reports de crédits N-1	28 270 774	23 678 178	- 4 592 596	- 16,2
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>142 097 825</b>	<b>127 331 617</b>	<b>- 14 766 208</b>	<b>- 10,4</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Personnel permanent géré par le Service Emploi et Compétences	84 160 410	85 482 328	1 321 918	1,6
Personnel vacataire géré par les services	4 535 211	2 745 841	- 1 789 370	- 39,5
<b>Personnel</b>	<b>88 695 621</b>	<b>88 228 169</b>	<b>- 467 452</b>	<b>- 0,5</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>90 288 445</i>	<i>1 592 824</i>	<i>1,8</i>
<b>Intérêts et charges financières</b>	<b>3 417 000</b>	<b>4 161 000</b>	<b>744 000</b>	<b>21,8</b>
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 949 430	10 401 043	451 613	4,5
Subventions de fonctionnement aux RAPS	5 228 586	3 964 546	- 1 264 040	- 24,2
Autres subventions de fonctionnement	10 679 333	10 031 127	- 648 206	- 6,1
<b>Subventions</b>	<b>25 857 349</b>	<b>24 396 716</b>	<b>- 1 460 633</b>	<b>- 5,6</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>26 585 169</i>	<i>727 820</i>	<i>2,8</i>
Contingents et participations obligatoires	3 014 410	6 021 381	3 006 971	99,8
Déficit du budget des forêts	410 060	400 000	- 10 060	- 2,5
Indemnités, cotisations et formation des élus	913 300	912 320	- 980	- 0,1
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	219 000	199 000	- 20 000	- 9,1
Reversement et restitution sur impôts et taxes	315 000	345 000	30 000	9,5
Pertes sur créances irrécouvrables	93 668	100 000	6 332	6,8
Titres annulés	75 000	75 000	0	
Dépenses imprévues	930 000	1 100 000	170 000	18,3
Impôts, taxes et versements assimilés	675 744	669 630	- 6 114	- 0,9
Contrats de service public	1 880 762	1 886 962	6 200	0,3
Energie (chauffage, éclairage)	4 952 746	5 018 000	65 754	1,3
Carburants	663 000	1 075 812	412 812	62,3
Alimentation	1 228 100	1 270 100	42 000	3,4
Prestations de services (correspondants de nuit)	1 112 606	1 059 165	- 53 441	- 4,8
Loyers et charges locatives	1 806 750	1 501 193	- 305 557	- 16,9
Eau et assainissement des bâtiments	622 900	707 000	84 100	13,5
Cotisations municipales	329 874	303 387	- 26 487	- 8,0
Assurances	382 170	393 150	10 980	2,9
Affranchissements	302 570	268 370	- 34 200	- 11,3
Télécommunications	490 000	490 000	0	
Autres	84 261	48 621	- 35 640	- 42,3
<b>Dépenses à évolution contrainte</b>	<b>20 501 921</b>	<b>23 844 591</b>	<b>3 342 670</b>	<b>16,3</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>21 098 671</i>	<i>596 750</i>	<i>2,9</i>
Fournitures d'atelier et de voirie	3 045 588	2 897 781	- 147 807	- 4,9
Prestations de service	3 836 631	2 389 829	- 1 446 802	- 37,7
Travaux et réparations	3 223 535	2 969 809	- 253 726	- 7,9
Autres	7 411 409	6 975 799	- 435 610	- 5,9
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>17 517 163</b>	<b>15 233 218</b>	<b>- 2 283 945</b>	<b>- 13,0</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>17 133 376</i>	<i>- 383 787</i>	<i>- 2,2</i>
<b>Charges exceptionnelles (sauf 673)</b>	<b>136 072</b>	<b>158 441</b>	<b>22 369</b>	<b>16,4</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>156 125 126</b>	<b>156 022 135</b>	<b>- 102 991</b>	<b>- 0,1</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>159 425 102</i>	<i>3 299 976</i>	<i>2,1</i>
<b>TOTAL GENERAL propositions nouvelles</b>	<b>212 255 924</b>	<b>214 829 885</b>	<b>2 573 961</b>	<b>1,2</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>218 232 852</i>	<i>5 976 928</i>	<i>2,8</i>
<b>TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancements de N-1</b>	<b>298 222 951</b>	<b>283 353 752</b>	<b>- 14 869 199</b>	<b>- 5,0</b>
<i>Après retraitement</i>		<i>286 756 719</i>	<i>- 11 466 232</i>	<i>- 3,8</i>

**Le budget principal 2013 en mouvements réels (y compris la gestion active de la dette, reports et autofinancement de n-1) s'équilibre à hauteur de 283,4 M€.**

La baisse constatée d'un exercice sur l'autre est à analyser en lien avec la diminution de nos capacités de crédits revolving (notamment avec la révocation unilatérale de 2 contrats de Dexia en cours d'année 2012), ainsi qu'au regard de la faiblesse des reports sur 2013, due à la très forte consommation de l'investissement sur l'année précédente.

**Les propositions nouvelles s'établissent à 214,8 M€**, soit une augmentation inférieure à l'inflation (1,2 %). Les efforts de maîtrise de gestion se sont portés sur les dépenses de fonctionnement, qui sont quasi stables (- 0,1 %), malgré les charges supplémentaires qui pèsent sur les collectivités (dépenses à évolution contrainte notamment) et l'affaiblissement des recettes. Les dépenses d'équipement directes et indirectes (qui mesurent notre capacité d'investissement) sont en augmentation de 6,9 %, soit près de 3 M€ de plus qu'en 2012.

Nous l'avions annoncé lors du débat d'Orientations Budgétaires. Le cap se confirme au BP 2013 qui permet : **un fonctionnement maîtrisé et un investissement dynamique**. La poursuite de notre programme d'investissement est un choix volontariste, alors que beaucoup, dans une période d'incertitudes, auraient choisi le repli. Nous récoltons les fruits d'une gestion sérieuse et responsable qui nous permet aujourd'hui de disposer de marges de manœuvre pour développer Besançon. Une enquête de l'Association des Maires de France-CSA - Caisse d'Épargne de décembre 2012 montre que seuls 15 % des Maires envisageaient d'augmenter leur investissement en 2013. Nous pouvons le faire car nous nous en donnons les moyens, en tenant le fonctionnement, grâce à une situation financière préservée et à un endettement faible.

Ce BP 2013 est ainsi la nette traduction de nos engagements : de **l'audace**, pour maintenir un service public performant et de qualité tout en maintenant la section de fonctionnement, pour préserver l'épargne brute. De **l'ambition**, pour investir et donner à notre Ville toujours plus d'attractivité, de qualité de vie et de dynamisme. L'équilibre n'est pas aisé, alors même que certaines recettes (fiscalité indirecte, dotations de l'Etat...) tendent à s'amenuiser.

**Nous aurions aussi pu, dans cette situation, avoir la tentation d'augmenter les impôts locaux. Ce n'est pas notre choix.** Le budget 2013 est donc construit avec **une non augmentation des taux communaux de fiscalité directe** et une modération de la hausse des différents tarifs. Cette stabilité n'est pas un choix simple ; il est responsable, alors que le pouvoir d'achat des citoyens est durement atteint par la crise et que leurs besoins sont grandissants. Il nous force chaque jour, et dans chaque domaine, à innover, à faire autrement, à effectuer des redéploiements, pour continuer à offrir le meilleur service à la population.

**A/ Innover pour un fonctionnement maîtrisé**

→ **L'essoufflement des recettes**

**Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère baisse (- 0,5 %) et s'élèvent au BP 2013 à 180,3 M€.** Après retraitement des périmètres, cette évolution reste faible (+ 0,8 %). A titre de comparaison, elles avaient évolué de + 1,3 % de 2011 à 2012.

Les 1,5 M€ de recettes supplémentaires que prévoit le budget primitif retraité correspondent à des évolutions différenciées selon les grands postes.

• **La fiscalité directe**, malgré la stabilité des taux, reste dynamique : elle est ainsi prévue en augmentation de 2,1 M€, soit 2,9 %. Cette évolution correspond uniquement à l'évolution forfaitaire des bases de 1,8 % décidée en loi de finances et à l'évolution physique, notamment aux nouvelles constructions. Ce dynamisme est le signe évident d'une ville qui se construit, qui bâtit et produit de nouveaux logements, tant dans le secteur public que privé. C'est encourageant pour la politique menée.

• **La fiscalité indirecte**, elle, est en baisse de 5,6 %, soit 0,7 M€. Alors que les droits de mutation se maintiennent, les autres recettes (droits de stationnement notamment) sont en recul.

• **La stabilisation de l'enveloppe normée** au niveau national (enveloppe qui devait initialement baisser) se traduit par une baisse de 0,8 %, soit 0,4 M€, **des dotations de l'État** au niveau de la commune. Cette baisse reste modérée. Elle tient essentiellement aux dotations fiscales, variables d'ajustement de l'enveloppe globale, qui diminuent de 0,2 M€. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, qui fait l'objet d'un abondement national de 120 M€ en 2013, augmente de 0,1 M€. Cet effort marque la reconnaissance par le Gouvernement de la spécificité des zones urbaines. Il faut noter que l'Union Européenne partage ce souci : la prochaine génération des Programmes Opérationnels des Fonds Européens devrait ainsi comporter un volet urbain spécifique renforcé.

• **La fiscalité reversée** par l'Agglomération, qui s'élève à 13,7 M€, est stable en 2013, hors impact de la création des services communs mutualisés et de l'actualisation du mode de calcul du transfert du Conservatoire à Rayonnement Régional.

• **Les subventions et participations reçues** (6,9 M€) restent, elles aussi, à un niveau constant après retraitement, correspondant notamment aux participations attendues par l'Orchestre de l'Etat, la Région et le Département, mais aussi aux subventions ponctuelles reçues de nos partenaires à l'occasion du Tour de France en 2012.

• **Les autres recettes** augmentent de près de 6 % de BP à BP, soit un peu plus d'1 M€, après retraitement. Cela tient principalement à la mise en place du groupement de commande sur le carburant (0,4 M€) et au recalibrage du calcul des mises à disposition de personnel à la RAP Citadelle. Elles sont neutralisées par des dépenses par ailleurs.

• **L'excédent** de 2012, repris au BP 2013, s'établit à 8,2 M€, en légère baisse par rapport à 2012, comme prévu dans la prospective.

#### → **La maîtrise des dépenses**

• Il faut tout d'abord souligner un mouvement constaté déjà en 2011 : c'est **le ralentissement de l'évolution des dépenses de personnel**, qui n'augmentent que de 1,8 % à périmètre constant, et s'affichent en baisse (- 0,5 %). Cela représente un effort conséquent, d'autant que le poste de personnel permanent représente 85,5 M€ en 2013. En effet, pour les collectivités dans leur ensemble, le simple Glissement Vieillesse Technicité aboutirait à une hausse de + 2,5 % par an des dépenses de personnel. C'est également en-deçà de notre prospective, qui prévoit une évolution de ce poste de 2 % par an.

• **Les dépenses de subventions sont prévues à 24,4 M€** : après retraitement, elles sont en hausse de 2,8 %, signe de l'attachement que nous portons à nos partenaires, mais aussi au dynamisme du monde associatif, parfois menacé par le désengagement d'autres financeurs.

**La subvention au CCAS s'élève en 2013 à 10,4 M€**. A périmètre constant, la subvention est en hausse de 1,4 %. Ce sont les efforts de gestion du CCAS, le souci d'une bonne répartition des compétences avec l'Etat et le Département notamment, mais aussi une série de choix politiques, qui permettent d'encadrer cette évolution.

Les subventions aux RAP (Citadelle et Rodia) s'élèvent à 4 M€, tandis que les autres subventions se montent à 10 M€ en 2013.

Les subventions à la RAP Ledoux et au Théâtre de l'Espace sont remplacées par une contribution au nouvel EPCC des Deux Scènes, à hauteur de 2,2 M€. C'est ce qui explique notamment la baisse faciale des subventions de fonctionnement. Retraitées en prenant en compte cet élément, ainsi que les évolutions sur les structures de football en 2012, **les subventions hors RAP et CCAS sont en hausse de 1,6 %**, soit près de 200 K€ en plus.

• **Les intérêts et charges financières** sont en augmentation de 0,7 M€, en lien avec l'accroissement de l'encours de dette, comme prévu dans la prospective, pour permettre le déploiement du programme d'investissement, mais aussi du fait de la hausse du coût de l'emprunt sur 2012. Pour mémoire, l'encours de dette était de 113,9 M€ en fin d'année 2012 sur le budget principal. Par habitant, cela reste bien en-deçà de la moyenne de la strate (938 € contre 1 138 €).

• **L'effort de maîtrise du fonctionnement, d'optimisation de la gestion, est particulièrement visible sur les dépenses courantes, et notamment sur les crédits d'exploitation des services, qui s'élèvent à 15,2 M€ : ils sont en baisse de 2,2 % après retraitement, soit - 0,4 M€.** Il faut souligner que cette baisse n'est pas conjoncturelle. C'est bien l'intégration par tous de la nécessité de maîtriser notre fonctionnement. Rappelons aussi qu'au CA prévisionnel 2012, l'évolution des crédits des services était de - 4 % par rapport au CA 2011.

**Les dépenses à évolution contrainte**, dont nous subissons l'augmentation, représentent 23,8 M€, soit 15 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent en 2013 après retraitement de 2,9 % : c'est relativement peu, d'autant que cette prévision prend en compte les crédits prévus dans le cadre du groupement de commande sur le carburant (0,4 M€). Cela nous obligera notamment à poursuivre nos efforts en matière d'économies d'énergie, de consommation d'eau, de conduite éco-responsable des véhicules et de sensibilisation au développement durable. C'est un chemin dans lequel nous nous sommes engagés, notamment dans l'Agenda 21 et qui a déjà transformé en profondeur les habitudes. Nous le poursuivons.

**L'épargne brute se monte à 24,3 M€** (en baisse de 2,8 %). C'est au-delà de l'objectif inscrit dans la prospective budgétaire. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte d'affaiblissement des recettes, permet de maintenir un niveau d'épargne et donc un autofinancement suffisant, pour permettre la poursuite de notre programme d'investissement.

### **B/ Soutenir l'emploi en investissant pour le développement**

Le Président de la République l'a rappelé le 19 janvier : les collectivités jouent un rôle fort dans l'investissement public, et dans le soutien à la croissance. L'investissement est un moteur de dynamisme, pourvoyeur d'emploi et de richesses pour le territoire. A ce titre, investir est pour nous un devoir.

**Le tableau suivant montre comment est financé l'investissement du budget principal 2013.**

	BP 2012	BP 2013	2013/2012	
<b>Dépenses réelles hors dette (1)</b>	<b>43,61</b>	<b>46,55</b>	<b>+ 2,94</b>	<b>6,7 %</b>
Dépenses d'équipement (dépenses imprévues incluses)	34,04	36,40	+ 2,36	6,93 %
Subventions d'équipement versées	9,48	10,10	+ 0,62	6,54 %
autres	0,09	0,04	- 0,05	- 55,6 %
<b>Recettes réelles hors emprunts (2)</b>	<b>12,17</b>	<b>14,56</b>	<b>+ 2,39</b>	<b>19,6 %</b>
FCTVA	4,15	5,00	+ 0,85	20,5 %
Subventions reçues	2,63	1,63	- 1,00	- 38,0 %
Cessions immobilières	3,28	1,82	- 1,46	- 44,5 %
autres	2,11	6,11	+ 4,00	189,6 %
<b>Besoin financement (3) = 1 - 2</b>	<b>31,44</b>	<b>32,00</b>	<b>+ 0,56</b>	<b>1,8 %</b>
Recettes réelles de fonctionnement	181,08	180,26	- 0,82	- 0,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	156,13	156,00	- 0,13	- 0,1 %
<b>Epargne brute</b>	<b>24,95</b>	<b>24,26</b>	<b>- 0,69</b>	<b>- 2,8 %</b>
Emprunts	19,00	20,00	+ 1,00	5,3 %
% / dépenses hors dette	43,6 %	43,0 %		
Remb. dette capital	12,52	12,26	- 0,26	- 2,1 %
<b>Endettement</b>	<b>6,48</b>	<b>7,74</b>	<b>+ 1,26</b>	<b>19,4 %</b>

**Le volume des dépenses d'équipement est en augmentation de près de 7 % par rapport au BP 2012, soit 3 M€ de plus.** Ces dépenses se répartissent entre 36,4 M€ de dépenses directes et 10,1 M€ de subventions d'équipement.

**L'augmentation des recettes hors emprunts (+ 2,4 M€)** couvre en grande partie la hausse des dépenses. Cela tient à la **hausse du FCTVA (+ 0,85 M€)**, en lien avec la forte réalisation des investissements en 2012, et à l'inscription prévisionnelle d'une part des indemnités attendues sur le contentieux cuisine centrale. **Les subventions reçues de nos partenaires** pour les projets de la Ville sont plutôt en baisse (- 1 M€) : 2013 marque en effet la dernière année du Contrat de Projets et du Programme Opérationnel Européen, ce qui explique la raréfaction des crédits sur la plupart des axes. Cela montre aussi le succès de ces contractualisations régionales et l'effet levier qu'elles ont pu créer en Franche-Comté.

**Les autres recettes d'investissement** (Taxe Locale d'Equipeement, amendes de police) sont stables en 2013, avec toutefois une incertitude sur les amendes de police, la Loi de Finances prévoyant un prélèvement exceptionnel sur le produit global, de 25 M€, pour le fonds de soutien aux emprunts toxiques.

Le besoin d'endettement est donc prévu à hauteur de 1,3 M€ de plus qu'en 2012, avec un emprunt nouveau limité à 20 M€. Les dépenses hors dette restent donc majoritairement autofinancées par les recettes propres (57 %), l'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 43 %. Cette répartition est stable par rapport à 2012. L'emprunt 2013 sera bien sûr calibré au plus près de nos besoins, actualisés en cours d'année. A titre d'exemple, en 2012, la Ville a mobilisé 17,5 M€ d'emprunt nouveau pour une prévision de 19 M€ (hors reports). Cette réactivité permet de n'emprunter que ce qui est essentiel, tout en mobilisant nos ressources propres et en poursuivant la recherche de financements externes et le programme de cessions immobilières.

### 3) Le budget général

Le tableau ci-après présente la structure globale du budget général 2013.

#### BUDGET GENERAL 2013

	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Budget Principal	84 628 235,00	160 900,00	42 703 381,96	60 382 755,00	24 406 380,00	42 703 381,96
Budget Eau	3 011 360,00	377 434,00		1 214 733,00	2 174 061,00	
Budget Assainissement	7 344 000,00	622 625,00		3 910 857,00	4 055 768,00	
Budget SSADPA	23 854,00				23 854,00	
Budget Forêts	117 435,00	80 000,00			197 435,00	
Budget Chauffage Urbain	14 661 895,00	2 581 863,00		14 291 257,00	2 952 501,00	
Budget Archéologie Préventive	56 827,01			3 350,00	28 954,00	24 523,01
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>109 843 606,01</b>	<b>3 822 822,00</b>	<b>42 703 381,96</b>	<b>79 802 952,00</b>	<b>33 838 953,00</b>	<b>42 727 904,97</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Budget Principal	156 022 135,00	24 406 380,00		172 098 416,36	160 900,00	8 169 198,64
Budget Eau	7 076 409,00	2 174 061,00		8 873 036,00	377 434,00	
Budget Assainissement	6 572 507,00	4 055 768,00		10 005 650,00	622 625,00	
Budget SSADPA	560 407,00	23 854,00		584 261,00		
Budget Forêts	461 740,00	197 435,00		579 175,00	80 000,00	
Budget Chauffage Urbain	586 682,00	628 060,00		957 320,00	257 422,00	
Budget Archéologie Préventive	605 169,33	28 954,00		270 500,00		363 623,33
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>171 885 049,33</b>	<b>31 514 512,00</b>		<b>193 368 358,36</b>	<b>1 498 381,00</b>	<b>8 532 821,97</b>

**Ce budget, y compris les mouvements d'ordre et de reprise, s'équilibre à 359,8 M€, dont 203,4 M€ pour le fonctionnement et 156,4 M€ pour l'investissement.**

Sur ce budget global, la **part du budget principal est de 307,9 M€, les budgets annexes représentant un poids non négligeable, avec 51,8 M€, soit près de 15 %.**

Les **dépenses réelles**, hors mouvements de reprise, représentent un total de **281,7 M€**, qui se partagent entre le fonctionnement à hauteur de 171,9 M€, consacrés aux services à la population et à la proximité, et l'investissement pour 109,8 M€, injectés dans l'économie et la création d'emplois.

Le budget principal a donné lieu à une série de commentaires ci-avant, ainsi qu'aux retraitements nécessaires. Il ne s'agit donc ici que de faire ressortir les principales tendances et les évolutions marquantes, plus particulièrement de mesurer l'impact des budgets annexes sur le budget général.

Les tableaux suivants présentent une comparaison des BP 2012 et 2013 par grandes catégories de dépenses et de recettes, hors retraitements du budget principal.

## BP 2013 - BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES

	BUDGET PRINCIPAL		2013/2012		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		FORETS, SSADPA ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2013/2012		TOTAL BUDGET GENERAL		2013/2012	
	BP 2012	BP 2013	en M€	en %	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	en M€	en %	BP 2012	BP 2013	en M€	en %		
Dépenses hors dette	43 613 798	46 549 750	2,9	6,7%	3 570 000	2 355 160	7 770 300	6 092 000	6 534 239	14 185 335	163 279	169 916	18 037 818	22 802 411	61 651 616	69 352 161	4,76	26,4%	7,7	12,5%
Dette en capital	12 517 000	12 258 000	-0,3	-2,1%	524 700	656 200	905 130	1 252 000	224 000	476 560	27 100	28 200	1 680 930	2 412 960	14 197 930	14 670 960	0,73	43,5%	0,5	3,3%
Investissement	56 130 798	58 807 750	2,7	4,8%	4 094 700	3 011 360	8 675 430	7 344 000	6 758 239	14 661 895	190 379	198 116	19 718 748	25 215 371	75 849 546	84 023 121	5,50	27,9%	8,2	10,8%
Personnel	88 695 621	88 228 169	-0,5	-0,5%	2 777 920	2 818 063	2 391 304	2 362 896			1 279 909	1 148 022	6 449 133	6 328 781	95 144 754	94 556 950	-0,12	-1,9%	-0,6	-0,6%
Subventions	25 857 349	24 396 716	-1,5	-5,6%	62 000	62 000	10 000	10 000					72 000	72 000	25 923 349	24 468 716			-1,5	-5,6%
Charges financières	3 417 000	4 161 000	0,7	21,8%	230 230	327 646	102 208	422 242	152 232	374 812	3 945	3 142	488 615	1 127 842	3 905 615	5 288 842	0,64	130,6%	1,4	35,4%
Autres dépenses	38 155 156	39 236 250	1,1	2,8%	3 559 100	3 868 700	3 903 201	3 777 569	180 759	211 870	477 417	476 152	8 120 477	8 334 291	46 275 633	47 570 541	0,21	2,6%	1,3	2,8%
Fonctionnement	156 125 126	156 022 135	-0,1	-0,1%	6 629 250	7 076 409	6 406 713	6 572 507	332 991	586 682	1 761 271	1 627 316	15 130 225	15 862 914	171 255 351	171 885 049	0,73	4,8%	0,6	0,4%
Total propositions nouvelles	212 255 924	214 829 885	2,6	1,2%	10 723 950	10 087 769	15 082 143	13 916 507	7 091 230	15 248 577	1 951 650	1 825 432	34 848 973	41 078 285	247 104 897	255 908 170	6,23	17,9%	8,8	3,6%
Reports + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	43 986 050	42 703 382													43 986 050	42 703 382				
Gestion active de la dette	41 960 977	25 620 465													41 960 977	25 620 465				
Dépenses totales	298 222 951	283 353 752			10 723 950	10 087 769	15 082 143	13 916 507	7 091 230	15 248 577	1 951 650	1 825 432	34 848 973	41 078 285	333 071 924	324 432 037				



## BP 2013 - BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES

	BUDGET PRINCIPAL		2013/2012		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		FORETS, SSADPA ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2013/2012		TOTAL BUDGET GENERAL		2013/2012	
	BP 2012	BP 2013	en M€	en %	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013	en M€	en %	BP 2012	BP 2013	en M€	en %
Subventions	2 631 388	1 629 843	-1,0	-38,1%	65 800	256 437	674 482	558 162	5 365 291	36 416		6 105 573	851 015	-5,3	-86,1%	8 736 861	2 480 858	-6,3	-71,6%	
Cessions	3 280 000	1 820 000	-1,5	-44,5%			55 300		1 070 590	2 324 441	8 000	27 673	1 133 890	2 352 314	1,2	107,5%	3 280 000	1 820 000	-1,5	-44,5%
Autres recettes	6 260 623	11 112 427	4,9	77,5%												7 394 513	13 464 741	6,1	82,1%	
Enprunts	19 000 000	20 000 000	1,0	5,3%	2 136 150	958 296	4 486 123	3 352 695	11 930 400	11 930 400			6 622 273	16 241 391	9,6	145,3%	25 622 273	36 241 391	10,6	41,4%
Investissement	31 172 011	34 562 270	3,4	10,9%	2 201 950	1 214 733	5 215 905	3 910 857	6 435 881	14 291 257	8 000	27 673	13 861 736	19 444 720	5,6	40,3%	45 033 747	54 006 990	9,0	19,9%
Fiscalité directe	73 645 365	75 794 037	2,1	2,9%												73 645 365	75 794 037	2,1	2,9%	
Fiscalité indirecte	12 912 560	12 192 760	-0,7	-5,6%												12 912 560	12 192 760	-0,7	-5,6%	
Fiscalité reverse	17 628 627	13 686 747	-3,9	-22,4%												17 628 627	13 686 747	-3,9	-22,4%	
<b>Fiscalité</b>	<b>104 186 572</b>	<b>101 673 544</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,4%</b>												<b>104 186 572</b>	<b>101 673 544</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,4%</b>	
Dotations Etat	42 599 500	42 239 472	-0,4	-0,9%												42 599 500	42 239 472	-0,4	-0,9%	
Subventions	8 093 294	6 882 471	-1,2	-15,0%		3 200	41 238	72 400			410 060	400 000	451 296			8 544 592	7 358 071	-1,2	-13,9%	
Autres	17 654 013	21 302 929	3,6	20,7%	8 522 000	8 869 836	9 825 000	9 833 250	655 349	857 320	1 533 590	1 033 836	20 535 939	20 794 342	0,3	1,3%	38 189 952	42 097 271	3,9	10,2%
Excédent reporté	8 550 534	8 169 199	-0,4	-4,5%								363 623		363 623	0,4		8 550 534	8 532 822	0,0	-0,2%
Fonctionnement	181 083 913	180 267 615	-0,8	-0,5%	8 522 000	8 873 036	9 866 238	10 005 650	655 349	957 320	1 943 650	1 797 559	20 987 237	21 633 565	0,6	3,1%	202 071 150	201 901 180	-0,2	-0,1%
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>212 255 924</b>	<b>214 829 886</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2%</b>	<b>10 723 950</b>	<b>10 087 769</b>	<b>15 062 143</b>	<b>13 916 607</b>	<b>7 091 230</b>	<b>15 246 577</b>	<b>1 951 650</b>	<b>1 825 432</b>	<b>34 848 973</b>	<b>41 078 286</b>	<b>6,2</b>	<b>17,9%</b>	<b>247 104 897</b>	<b>255 908 170</b>	<b>8,8</b>	<b>3,6%</b>
Reportis + Autofinancement N-1	43 986 050	42 703 382														43 986 050	42 703 382			
Gestion active de la dette	41 980 977	25 820 485														41 980 977	25 820 485			
<b>Recettes totales</b>	<b>298 222 951</b>	<b>283 953 752</b>			<b>10 723 950</b>	<b>10 087 769</b>	<b>15 082 143</b>	<b>13 916 607</b>	<b>7 091 230</b>	<b>15 246 577</b>	<b>1 951 650</b>	<b>1 825 432</b>	<b>34 848 973</b>	<b>41 078 286</b>		<b>333 071 924</b>	<b>324 432 037</b>			

**Le budget général confirme notre engagement en faveur de l'investissement, et notre souci de la maîtrise du fonctionnement.**

- Sur le fonctionnement, on constate ainsi une **quasi-stabilité des dépenses réelles** (0,4 % de 2012 à 2013), même si la hausse est plus marquée sur les budgets annexes. Cela tient notamment à l'augmentation des charges financières, en lien avec la montée en charge de l'investissement sur les années précédentes, mais également au démarrage prévu en 2013 de la deuxième chaufferie bois de Planoise. Ce projet sera en partie financé par emprunt, en complément des subventions extérieures, sur le budget Chauffage : il n'y avait pas eu d'emprunt sur ce dernier en 2012, d'où une évolution des frais financiers prévisionnels qui peut paraître conséquente.

**Les dépenses de personnel en revanche sont en baisse sur les budgets annexes (- 1,9 %).** Les efforts de gestion sont d'autant plus nécessaires sur les 2 principaux budgets annexes, qu'ils doivent s'équilibrer par leurs propres recettes et principalement par celles des usagers, qui évoluent faiblement dans un contexte de baisse des consommations.

Les recettes globales d'exploitation n'évoluent ainsi que de 1,3 % sur les budgets annexes.

- **Concernant l'investissement**, et notamment les dépenses hors dette, on peut souligner l'augmentation de 26,4 % sur les budgets annexes, et de 7,7 M€ sur le budget général. Au total, **ce sont donc 69,4 M€ de dépenses d'équipement que la Ville injectera dans l'économie productive en 2013.** Cette augmentation recouvre des évolutions diverses, avec une pause sur l'Eau et l'Assainissement, et le démarrage d'un très gros projet sur le Chauffage Urbain.

L'investissement des budgets annexes sera financé à hauteur de 16,2 M€ par l'emprunt nouveau, dont 12 M€ pour le budget Chauffage Urbain. Les budgets Eau et Assainissement emprunteront moins en 2013 que lors de l'année précédente.

#### **4<sup>ème</sup> partie : Les principaux postes du budget principal**

##### **1) La fiscalité directe locale**

Après une année 2012 marquée par un contexte économique incertain, la fiscalité directe s'annonce plus dynamique, dans un contexte de non augmentation des taux communaux.

##### **A/ L'évolution des bases d'imposition**

L'évolution prévisionnelle des bases tient compte de deux composantes : la revalorisation forfaitaire des bases votée chaque année en Loi de Finances et l'évolution physique des bases, qui intègre l'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année en accompagnement du développement de la Ville, telles que les constructions nouvelles, additions de construction, démolitions ou changements d'affectation.

**L'évolution forfaitaire des bases a été fixée à + 1,8 % pour 2013, au même niveau que pour 2012.**

Les bases de taxe d'habitation, après deux années de relative faiblesse, sont revenues dès 2012, à un rythme d'augmentation plus régulier. L'évolution physique prévisionnelle des bases de taxe d'habitation (+ 1,5 %) tient également compte des travaux menés par la Direction Générale des Finances Publiques, en lien avec la Ville, en matière de lutte contre la vacance de logements et de la stagnation du volume de bases exonérées, après deux années de croissance.

Pour la taxe foncière, l'évolution prévue (+ 1,5 % également) est légèrement supérieure à la moyenne constatée depuis le début du mandat. Elle s'appuie sur les bons résultats de l'exercice 2012 et les perspectives en matière d'urbanisme pour 2013.

Bases imposables (K€)	Notifiées 2012	Réalisées 2012	Prévisions 2013
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>161 680</b>	<b>163 854</b>	<b>167 015</b>
Evolution globale / N-1	2,2 %	3,7 %	3,3 %
Revalorisation forfaitaire	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Evolution physique / N-1	0,4 %	1,9 %	1,5 %
<b>Foncier Bâti</b>	<b>145 282</b>	<b>146 215</b>	<b>150 076</b>
Evolution globale / N-1	2,6 %	3,1 %	3,3 %
Revalorisation forfaitaire	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Evolution physique / N-1	0,8 %	1,3 %	1,5 %

**La politique d'abattements reste inchangée pour 2013.** La Ville continuera d'appliquer les abattements pratiqués en 2012, à savoir :

- l'abattement général à la base, accordé à hauteur de 10 % de la valeur locative moyenne constatée sur le territoire communal ;
- l'abattement pour charges de famille, égal à 10 % de la valeur locative moyenne par personne pour les deux premières personnes à charge, puis de 15 % de la valeur locative moyenne pour chaque personne à charge à partir de la troisième.

#### **B/ Les taux communaux : stabilité confirmée**

**Notre volonté de rester sur la voie de la modération fiscale**, à laquelle le contexte économique nous incite fortement, est confirmée au BP.

**Il est donc proposé de maintenir à l'identique les taux communaux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti, comme ce fut déjà le cas en 2012 : les taux seront donc en 2013 maintenus à leur niveau de 2011.**

Le produit fiscal prévisionnel pour 2013 atteint ainsi 75 794 K€, en progression de 3,3 % depuis la notification des bases 2012.

Produit prévisionnel	Bases en €	Taux	Produit (€)
Taxe d'habitation	167 015 440	22,28 %	37 211 040
Foncier Bâti	150 076 306	25,64 %	38 479 565
Foncier Non Bâti	392 235	26,37 %	103 432
<b>TOTAL</b>			<b>75 794 037</b>

**Notre engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité plus vite que l'inflation sur le mandat est tenu ; nous sommes même allés au-delà** puisque, depuis 2008, l'inflation aura progressé en moyenne de 1,7 % (y compris les prévisions sur 2013) tandis que les taux n'ont progressé en moyenne que de 0,7 %.

	Moyenne 2008-2013*
Inflation hors tabac	+ 1,7 %
Evolution moyenne des taux	+ 0,7 %
Taxe d'habitation	+ 0,2 %
Taxe sur le foncier bâti	+ 1,2 %

\* Dont prévision Loi de Finances pour 2013

**Le taux de taxe d'habitation, qui n'a été augmenté qu'une seule fois en 2009, et de façon limitée (1 %), n'aura évolué que de 0,2 % par an durant la période 2008-2013. L'évolution du taux de foncier bâti, augmenté en 2009 puis les 2 années suivantes, est en moyenne de 1,2 % par an.**

Le choix d'une évolution différenciée des taux a permis d'alléger la pression fiscale sur les personnes physiques, tous redevables a priori de cet impôt, tandis que le foncier bâti ne concerne que les personnes physiques/propriétaires et associe les entreprises à l'effort fiscal.

**Besançon a fait ainsi mieux que les villes de la strate.** Elle est passée, pour les taux de taxe d'habitation, du 7<sup>ème</sup> rang en 2007 au 10<sup>ème</sup> rang dès 2011. Depuis, la modération s'est traduit par la stabilité de la situation de l'ensemble intercommunal bisontin en comparaison avec les ensembles intercommunaux de la strate. Pour le foncier bâti, elle s'est également légèrement améliorée, passant du 18<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> rang sur les 41 grandes villes de comparaison.

**Nous poursuivons donc en 2013 le chemin de la modération fiscale,** afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens dans le contexte de la crise. Ce choix n'est pas aisé, car cette non augmentation des taux représente une perte théorique de près de 0,8 M€. La fiscalité directe représente un peu plus de 40 % de nos recettes réelles de fonctionnement ; à ce titre, elle contribue directement au financement du service public, mais aussi indirectement, par le biais de l'épargne brute, à l'investissement et à l'emploi. La solution réside dans la recherche constante d'une gestion plus efficiente et toujours plus adaptée : c'est à quoi nous nous employons chaque jour.

## **2) Les dotations et participations de l'Etat**

### **A/ Les concours de l'Etat**

**La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017** a validé de manière globale les efforts de redressement des comptes, afin que le solde structurel annuel de l'ensemble des administrations publiques (Etat, Sécurité Sociale et Administrations locales) respecte l'objectif à moyen terme qui a été fixé au niveau européen, avec le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union Européenne, signé le 2 mars 2012 à Bruxelles. Par ailleurs, la loi de finances 2013 acte la contribution des Collectivités à l'effort de redressement collectif et prévoit une diminution de 750 millions d'euros en 2014 des concours financiers, ainsi que l'année suivante, hors paquet compétitivité, soit une baisse d'environ 3 % sur une enveloppe de 50,5 milliards d'euros en 2013. Parallèlement la péréquation sera renforcée dans le cadre d'un **pacte de confiance et de solidarité**.

**Pour 2013, la Loi de Finances prévoit pour la troisième année consécutive le gel en valeur de l'enveloppe normée des concours de l'Etat versés aux Collectivités Territoriales. Cette stabilisation représente la participation des Collectivités Territoriales à l'effort de redressement national, pour cette année.**

Comme les exercices précédents, chaque dotation dispose de ses propres modalités d'évolution et peut fluctuer sous l'effet de redéploiements de crédits à l'intérieur de l'enveloppe globale.

Ainsi, il est prévu que la principale dotation, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** évolue de 0,3 % soit + 115,7 M€ (dont + 99 M€ pour le seul bloc communal), pour atteindre globalement 41,5 milliards. Cette augmentation sera financée par la diminution des allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale (variables d'ajustement).

**Les dotations de péréquation vont bénéficier d'un abondement significatif.** Celles du bloc communal vont croître à elles seules de 208 M€ (dont + 120 M€ pour la DSUCS et + 10 M€ pour la DNP).

Ces augmentations seront financées par une diminution d'autres composantes de la DGF, principalement par une extension du prélèvement sur la part garantie de la Dotation Forfaitaire : pour chaque commune, ce prélèvement sera compris entre 0 % et - 6 % si son potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen (contre 90 % en 2012), avec une pondération nouvelle par habitant.

Par ailleurs, des ajustements techniques à la réforme du potentiel financier des communes intervenue en 2012, utilisé pour la répartition des dotations pourront avoir des incidences sur les montants attribués en 2013.

Au vu de ces éléments, il reste difficile d'évaluer exactement les dotations individuelles, d'autant que les derniers arbitrages du Comité des Finances Locales ne sont pas connus à la date d'écriture du rapport. Comme chaque année, les inscriptions budgétaires sont donc estimatives.

**La prévision budgétaire 2013 s'élève à 42,2 M€, en baisse de 0,85 %, soit 360 K€ par rapport au BP 2012. Il faut souligner que cette baisse est plus modérée que les années précédentes. La Ville avait en effet perdu plus de 600 K€ de BP à BP entre 2011 et 2012.**

Le tableau suivant récapitule les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat au Budget Primitif 2013 :

En K€	BP 2012	BP 2013	Evolution 2013/2012	
			En K€	en %
Dotation forfaitaire	29 194	29 026	- 168	- 0,58 %
<i>dont garantie</i>	13 393	13 272	- 121	- 0,90 %
<i>dont volet population</i>	15 171	15 124	- 47	- 0,31 %
<i>dont autres</i>	630	630	0	0,00 %
DSUCS	5 931	6 074	143	2,41 %
DNP	1 564	1 447	- 117	- 7,48 %
DGD	1 129	1 129	0	0,00 %
DCTP	1 139	962	- 177	- 15,54 %
Compensations taxes foncières	824	687	- 137	- 16,63 %
Compensation taxe habitation	2 652	2 751	99	3,73 %
Autres dotations	166	163	- 3	- 1,81 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 599</b>	<b>42 239</b>	<b>- 360</b>	<b>- 0,85 %</b>

Concernant la DGF, la baisse de la part garantie, conjuguée au léger fléchissement de la population DGF de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (- 325 habitants) et son incidence sur la part «population» entraînent une baisse de la dotation forfaitaire estimée à 0,58 %, soit - 168 K€ par rapport au BP 2012.

Concernant les dotations de compensation de taxe professionnelle et foncière, une baisse de 13,6 % a été appliquée par rapport au CA 2012 prévisionnel, comme prévu dans la Loi de Finances. Cette évolution est supérieure de BP à BP.

Au niveau de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, la Ville devrait conserver son rang, ce qui lui permet d'envisager une évolution de + 2,41 % par rapport au BP 2012, soit + 143 K€.

La Dotation Nationale de Péréquation devrait, elle, diminuer de 7,48 % (- 117 K€), suite à la probable réduction supplémentaire de la garantie appliquée à la part majorée.

### **B/ Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FNPIC)**

Hors dotations de l'Etat, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FNPIC), système de péréquation horizontale mis en place par la Loi de Finances 2012, poursuit son essor, avec **360 M€ prévus nationalement en 2013 (contre 150 M€ en 2012)**. Il s'élèvera à 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, puis 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI à partir de 2016.

En 2012, le Grand Besançon a été bénéficiaire du FNPIC, et la Ville a reçu dans le cadre de la redistribution territoriale, la somme de 316 K€. Le Budget Primitif 2013 ne porte aucune inscription au titre du FNPIC, des modifications de calcul des prélèvements et versements introduites par la Loi de Finances 2013 et détaillées précédemment, rendant son calcul encore incertain : sa traduction budgétaire se fera lors d'une décision modificative, une fois les données consolidées.

**La DGCL ne livrera les montants définitifs 2013, ainsi que la répartition par ensembles intercommunaux qu'après les arbitrages définitifs du Comité des Finances locales.**

### **3) La gestion de la dette**

#### **A/ Bilan de l'année écoulée**

**En 2012**, conformément à la stratégie fixée dans la délibération du 8 décembre 2011 et avec la volonté confirmée de sécuriser son encours, **la Ville saisissant les conditions financières proposées par les marchés financiers, a mobilisé 17,5 M€ d'emprunts nouveaux à taux fixe au titre du budget principal :**

- 8 M€ auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté au taux fixe trimestriel de 4,95 % sur 15 ans
- 2 M€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté au taux fixe trimestriel de 4,90 % sur 15 ans
- 4,5 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 4 M€ au taux fixe annuel de 4,51 % sur 15 ans et 0,5 M€ au taux fixe de 3,95 % annuel sur 15 ans
- 0,7 M€ auprès du Crédit Foncier (Groupe C. Epargne) au taux fixe trimestriel de 4,46 % sur 15 ans
- 0,7297 M€ auprès de Crédit Agricole CIB au taux fixe trimestriel de 4,72 % sur 15 ans (amortissement constant du capital)
- 1,4 M€ auprès de BNP Paribas au taux fixe trimestriel de 4,36 % sur 15 ans
- 0,126 M€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, sans intérêts sur 10 ans.

Par ailleurs, le 4 juillet 2012, Dexia Crédit Local faisait part à la Ville de Besançon de sa décision unilatérale de faire usage de la clause de révocation du droit à tirage de 3 contrats revolving représentant un encours total de 13 020 300 €. La conséquence directe de cette révocation du droit à tirage a été le remboursement anticipé définitif de 9 270 300 € et l'impossibilité d'effectuer des remboursements temporaires sur les 3 750 000 € restant mobilisés au 4 juillet 2012.

Le montant de 9 270 300 € a été refinancé auprès de Crédit Agricole CIB au taux fixe trimestriel de 4,72 % (amortissement constant du capital).

**La crise de liquidité sur le marché interbancaire s'est poursuivie tout au long de l'année 2012** avec pour conséquence une raréfaction des liquidités disponibles pour le financement des Collectivités Locales et le maintien des marges pratiquées par les établissements bancaires à un niveau élevé. **Mais la Ville a pu satisfaire l'ensemble de ses besoins de financements.** La Caisse des Dépôts et Consignations a, tout comme en 2011, débloqué une enveloppe exceptionnelle de cinq milliards au total à la demande du Gouvernement afin de pallier le retrait des établissements de crédits.

Les taux fixes obtenus en début d'année 2012 sont en hausse par rapport à ceux de 2011. Une baisse des taux fixes s'est amorcée en fin d'année 2012 et la Ville a pu en bénéficier.

### **B/ Perspectives pour 2013**

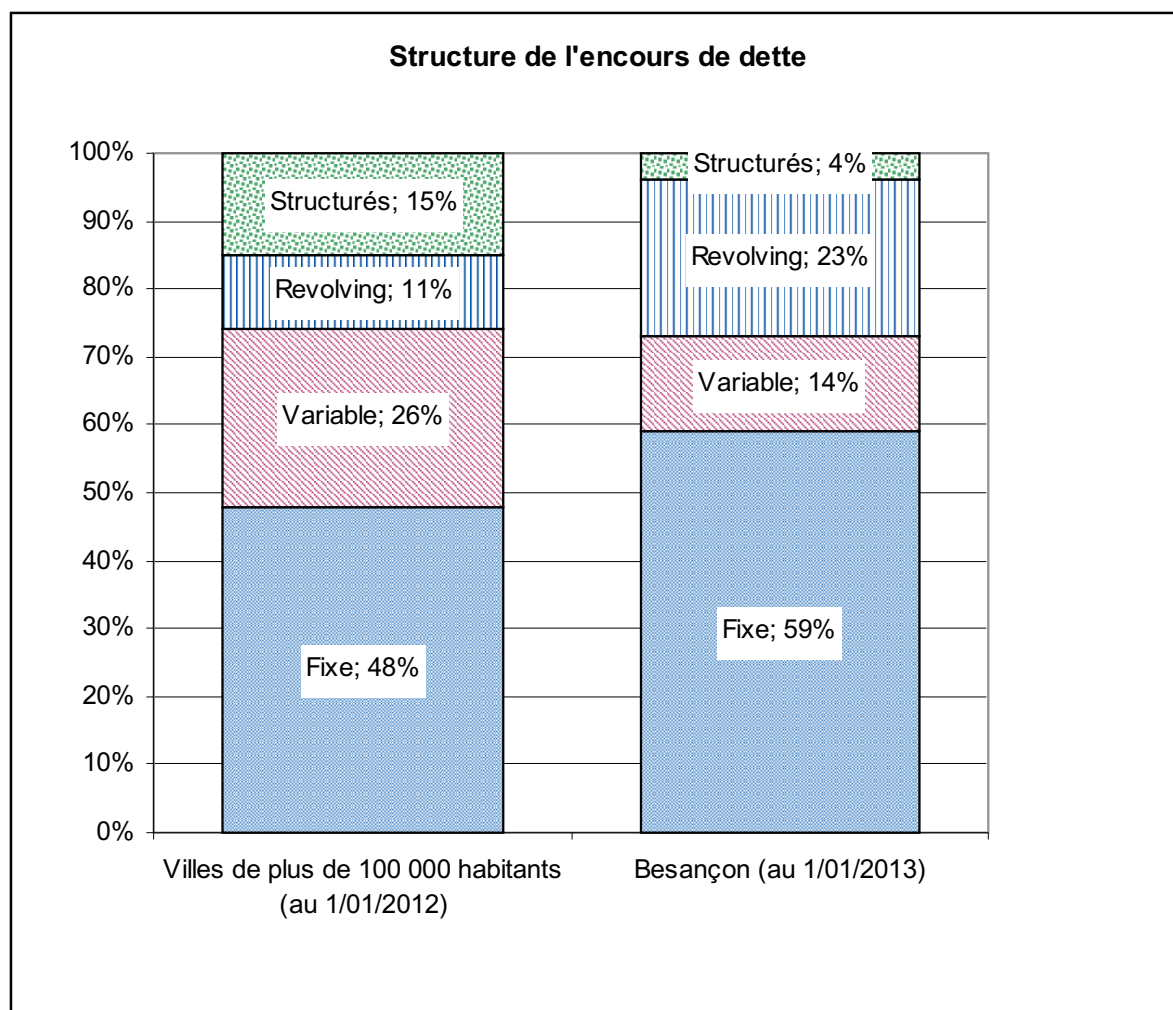
**La création par le Gouvernement de la Société de Financement Local**, nouvel organisme de prêt aux Collectivités, sur la base du consortium CDC / La banque Postale / Etat, et le renouvellement sur une base pluriannuelle de la participation de la CDC au financement des projets des collectivités devrait écarter tout risque de pénurie de financement des collectivités. Les réflexions se poursuivent également sur l'Agence **de Financement des Collectivités Locales**. Pour les entreprises, la mise en place par le Gouvernement de la Banque Publique d'Investissement est à souligner.

**L'évolution des taux à court terme** dépendra principalement de l'évolution de la politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne, qui a fixé son taux directeur à son plus bas niveau historique en juillet dernier, à 0,75 %. Si les perspectives de reprise économique venaient à se confirmer, une hausse du taux directeur pourrait avoir lieu et entraîner à sa suite les taux à court terme.

**Concernant les taux longs**, les données économiques laissent présager une évolution haussière au cours de l'année 2013. Les niveaux de taux sont extrêmement bas sur les marchés financiers. La seule incertitude concerne la politique commerciale menée par les banques et l'évolution des marges qui sont très fortes actuellement (de l'ordre de 2,50 %) et reflètent les contraintes (Normes Bâle III, coûts de liquidités) que les établissements subissent pour le financement des collectivités.

**C/ Situation et caractéristiques de la dette du budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2013****A 113,9 M€, l'encours de dette a cru de 6 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (107,9 M€).**

Il demeure néanmoins inférieur à la moyenne des autres grandes villes et présente une structure orientée vers la sécurisation : 59 % de taux fixes, 14 % sur taux flottants, 23 % d'emprunts «revolving» et 4 % seulement sur un produit structuré peu risqué.



Cette répartition traduit **la volonté de sécuriser une part de l'encours** en fonction des meilleures opportunités sur les marchés mais aussi de conserver, au travers d'emprunts à taux variables, la possibilité de profiter des baisses de taux d'intérêts entre les différents types d'index ainsi qu'une certaine souplesse en cas de réaménagement de l'encours.

- Les taux fixes protègent la Ville contre les mouvements haussiers des marchés et jouent le rôle d'un socle stable, tandis que les taux flottants, sensibles aux réactions des marchés permettent de bénéficier de baisses de taux et peuvent être réaménagés et sécurisés à moindres frais.
- Les produits structurés ne représentent qu'une très faible part de notre encours de dette. La Ville n'en possède plus qu'un. Il s'agit d'un taux fixe bonifié qui peut évoluer en fonction de l'écart entre taux longs et taux courts dans des limites acceptables.



- Dans le cadre de la gestion en «trésorerie zéro», les revolving sont régulièrement remboursés, sans paiement d'intérêts et génèrent ainsi des gains financiers.

**Le taux d'intérêt moyen prévu au Budget Primitif est en légère augmentation à 3,37 % contre 3,25 % un an plus tôt. La durée résiduelle moyenne de la dette est de 10 ans 10 mois.**

La circulaire du 25 juin 2010 a fixé la réglementation en matière d'emprunt des Collectivités Territoriales : elle prévoit un renforcement du contrôle du Conseil Municipal en classant notamment les emprunts en cours en fonction du risque (cf. délibération du 13/12/2012). Ainsi, **au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la répartition de l'encours de dette selon la typologie des produits** est la suivante :

- 74 contrats de prêts soit 95,6 % de l'encours sont classés en 1A (108,9 M€) : emprunts à taux fixe, variable ou révisable sans structuration ;

- 1 contrat de prêt soit 4,4 % de l'encours est classé en 3E (5 M€) : emprunt à taux fixe bonifié qui peut évoluer en fonction de l'écart entre taux longs et taux courts.

La stratégie de gestion de dette et l'objectif d'une structure sécurisée de l'encours raisonnablement exposée aux risques, définie dans la délibération du 13 décembre 2012, sont bien confirmés.

**Avec un volume d'investissement hors dette de 46,5 M€ et un emprunt prévisionnel de 20 M€, le taux de financement des investissements par emprunt est de 43 %, proche de celui du BP 2012 (43,6 %).**

#### **D/ Les dépenses afférentes à la dette dans le BP 2013**

Les charges financières augmentent et sont prévues à hauteur de 4,2 M€. Cette évolution est à mettre en rapport avec celle de l'encours de dette et la légère augmentation du taux moyen sous l'effet des mobilisations à taux fixe de 2012.

Le remboursement du capital est en légère baisse, de 12,5 M€ à 12,2 M€, principalement du fait du changement de rythme d'amortissement des prêts Dexia remboursés par anticipation courant 2012 sur décision unilatérale du prêteur et du refinancement de ces emprunts selon un amortissement constant du capital.

**L'annuité globale, intérêts et capital, enregistre ainsi une légère hausse de 15,9 M€ à 16,4 M€.**

#### **4) Les dépenses de personnel**

**Les dépenses de personnel inscrites au budget primitif 2013 traduisent à la fois l'engagement de la Ville au service des Bisontins et une exigence de maîtrise des charges.**

Ces dépenses constituent **le premier poste budgétaire de la Ville** et sont gérées à hauteur de 85,4 M€ par le Pôle des Ressources Humaines ; 2,7 M€ permettent aux services de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité.

#### **A/ Le budget prévisionnel 2013**

**Le budget prévoit une hausse de + 1, 57 % de BP à BP (1,7 % en 2012).**

La masse salariale de la Ville est constituée des principaux postes suivants : la rémunération du personnel permanent et temporaire, les charges et cotisations, les crédits d'intervention au service des politiques RH (formation, recrutement, apprentissage et emplois aidés, etc.).

La masse salariale évolue de manière mécanique sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité («GVT») : avancements et promotions dont bénéficient les agents en application des règles statutaires d'avancement et des évolutions de qualification. **En 2013, le GVT est estimé à 560 K€.**

**Les mesures décidées sur le plan national**, visant notamment à préserver le pouvoir d'achat des agents, contribuent également à la hausse du budget : règles d'indexation sur le SMIC, garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA, + 160 K€). Une forte augmentation intervient cette année en matière de cotisations retraites (le taux CNRACL, part employeur, passant de 27,4 % à 28,75 %), représentant une dépense supplémentaire de 600 K€ pour la Ville.

Malgré ces hausses sensibles et qui vont peser sur les marges de manœuvre de la Ville, **les efforts de gestion** permettront en 2013 de poursuivre des actions volontaristes (précisées dans le paragraphe B ci-dessous) et de développer de nouvelles mesures : mise en place d'une dizaine de contrats «emplois d'avenir» (204 K€ avec une participation de l'Etat de 141 K€), aide financière à la restauration du personnel pour les agents aux indices de rémunérations les moins élevés (30 K€).

En matière d'évolution de postes, l'objectif de la Ville est **d'agir à moyens globalement constants**, étant précisé que le budget 2013 finance les évolutions d'effectifs nécessaires pour les projets décidés par les élus (notamment à la Police municipale pour la vidéo-protection et à la Direction Petite Enfance pour le relais d'assistance maternelle).

### **B/ Les principales actions 2013**

**Pour des raisons tant d'efficacité professionnelle que de bien-être au travail, la politique des ressources humaines conduite par la Ville constitue une priorité.** Par leurs compétences, leur savoir-faire et leur niveau d'implication, les 2 200 agents municipaux jouent en effet un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Ville.

Le contexte financier difficile et la volonté politique de maintenir un niveau élevé de service public pour les Bisontins exigent de mobiliser complètement nos «ressources humaines», au sens le plus noble du terme.

**Développer de manière continue l'efficacité collective de nos organisations et les compétences individuelles des agents, renforcer l'insertion professionnelle, le bien-être au travail et la cohésion des équipes, piloter et maîtriser l'évolution de la masse salariale, développer la communication interne sont les quatre enjeux majeurs auxquels répond la politique de la Ville en matière de ressources humaines.**

- En 2013, nos services et directions continueront d'évoluer et d'adapter leur organisation, leur fonctionnement ou leurs missions, avec l'appui méthodologique et l'expertise du Pôle des RH. Nouvelle organisation de la Direction de la Relation aux Usagers en lien avec le réaménagement de l'accueil, modalités de travail plus transversales au sein du Département Eau et Assainissement, préparation de la mise en œuvre de la vidéo-protection au sein de la Direction de la police municipale... sont autant de changements nécessaires pour être plus efficaces encore et garantir une réponse adaptée à nos usagers et citoyens.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de nouvelles fonctions sont mutualisées entre la Ville, le Grand Besançon et le CCAS (achats et commande publique, communication interne, moyens généraux...). Ce mouvement est appelé à se poursuivre et de nouvelles possibilités d'agir en commun sont travaillées cette année.

**Le développement des compétences individuelles et collectives et des parcours professionnels demeure un axe fort de la politique RH.** La politique de recrutement et de mobilité vise à la meilleure adéquation possible entre les besoins de la collectivité, les moyens humains et les souhaits individuels des agents. Chaque départ ou mobilité donne lieu à une analyse : nécessité et pertinence du remplacement, adaptations de la répartition des tâches et des profils de poste. Les recrutements s'appuient désormais sur l'outil Performanse, qui éclaire et professionnalise encore davantage les choix faits par la collectivité, en identifiant les compétences comportementales et managériales des agents et des candidats.

La Ville poursuit cette année son action volontariste au service de la formation : formations professionnelles, préparations aux concours et examens, formations initiales, formations individualisées sont autant de réponses aux enjeux d'adaptation des compétences et des métiers, et aux souhaits d'évolution et de progression des agents.

L'exercice de la fonction d'encadrant (de niveau A, B ou C) continue d'être accompagné, qu'il s'agisse du management hiérarchique ou de la conduite de projets. Cet accompagnement s'appuie sur les actions de formation ainsi que sur le nouveau dispositif de l'entretien professionnel, temps annuel de dialogue entre l'encadrant et les agents.

Le dispositif du « volant de remplacement », qui permet de répondre aux besoins de remplacement des services et directions en mettant à leur disposition des agents formés et opérationnels, est étendu au Grand Besançon et au CCAS.

• **Les interventions en faveur de l'insertion professionnelle ainsi que les actions de prévention des situations de précarité et d'amélioration des conditions de travail mobilisent encore pleinement la collectivité cette année.**

D'une part, la Ville de Besançon s'engage pleinement **dans le nouveau dispositif des « emplois d'avenir »**, donnant ainsi de nouvelles perspectives aux jeunes sans qualification ou éloignés du monde de l'emploi. Ce dispositif, qui mobilise des moyens financiers et humains importants (formation et tutorat), permettra à une dizaine de jeunes de retrouver confiance et de les accompagner vers un emploi durable. Conformément à sa politique volontariste en matière d'emploi, la Ville poursuit l'accueil d'apprentis (39 au total), qui sont accompagnés d'un tuteur confirmé. L'effort en matière de stages est en outre maintenu. En 2013 entre 800 et 1 000 stagiaires seront ainsi accueillis.

D'autre part, plus de 50 agents ont vu fin 2012 leur statut précaire évoluer positivement vers un CDI. La collectivité donne en 2013 la possibilité à certains d'entre eux d'intégrer la fonction publique territoriale, au terme d'une procédure de sélection et sur la base de critères partagés avec les organisations syndicales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, des conventions offrent la possibilité à nos agents de prendre un repas complet, à un coût limité (via une aide financière de la Ville pour les plus bas salaires) et à proximité de leur lieu de travail.

Dans un contexte de vieillissement des agents et d'une exposition au risque de précarité (70 % d'agents de catégorie C), des actions volontaristes sont conduites par le service social ainsi qu'en matière d'hygiène et sécurité au travail, en relation avec les médecins du travail.

• **Les dépenses de personnel représentant plus de 55 % des dépenses de fonctionnement**, la Ville continue, dans un contexte budgétaire contraint, de porter une attention soutenue à l'évolution et au pilotage de la masse salariale. L'élaboration de plans d'action, partagés avec les directions, se poursuivra pour fixer les priorités et les choix d'intervention à opérer par la collectivité en matière d'effectifs et de moyens.

• **Un effort particulier sera mené en 2013 en matière de communication interne**, fonction désormais fonction mutualisée, afin de développer le sentiment d'appartenance et de faire émerger une culture commune aux trois collectivités. Dans une optique d'accompagnement du changement, les nouveaux projets d'organisation et de mutualisation feront l'objet d'un soutien en matière de communication interne et les mutualisations déjà opérées continueront d'être expliquées.

La politique de communication interne repose sur une stratégie globale déclinée en trois axes : *la diffusion de l'information* (via des supports génériques et/ou adaptés aux besoins des agents), *l'accompagnement des agents* au sein de la collectivité depuis leur arrivée jusqu'à leur départ en retraite, en favorisant notamment la transmission des savoirs, *le management* par un soutien de la politique d'accompagnement des agents en situation d'encadrement.

D'un point de vue opérationnel, les priorités sont les suivantes : refonte du journal interne (pour parution d'un journal mutualisé au printemps) et de l'ensemble des supports de communication interne, évolution de la journée d'accueil des nouveaux agents, réflexions sur l'évolution de l'intranet et séminaires de management à destination des cadres.

La communication interne cherchera à donner du sens à l'action des agents, à valoriser leurs actions, et à permettre à chacun de situer son action.

- Le Pôle RH, dont l'organisation et les procédures évoluent pour faire face à ces différents enjeux, travaillera en étroite collaboration avec les différents services de la collectivité afin de poursuivre le **pilotage, la mobilisation et la professionnalisation** des «ressources humaines» de la Ville.

- **L'ensemble de ces actions sont accompagnées d'un dialogue social régulier et organisé** (reposant sur les instances paritaires mais aussi sur les tables rondes syndicales mensuelles, les rencontres bilatérales, les groupes de travail), afin de garantir l'écoute et la participation active des agents et de leurs représentants.

### 5) Les dépenses d'investissement

Depuis quelques années, de grands investissements ont été engagés à travers la Ville. L'année 2013 sera marquée par la poursuite de nos efforts, avec des dépenses d'équipement toujours aussi importantes, s'élevant à **46,5 M€ au BP 2013, soit 3 M€ de plus qu'au BP 2012**.

Ces dépenses se répartissent entre **36,4 M€ d'investissement direct** (10,9 M€ de tranches annuelles, 24,6 M€ d'opérations individualisées et 900 K€ de dépenses imprévues) et **10,1 M€ d'investissement indirect** (subventions d'équipement).

Dans la continuité de 2012, le financement de cet effort se fait de manière responsable, avec une répartition stable entre endettement et autofinancement, avec la volonté d'une recherche de financements active pour les projets de la Ville.

#### → Les tranches annuelles

Rappelons que si les tranches annuelles ne figurent pas au Plan Pluriannuel d'Investissement, elles sont pourtant très présentes dans la vie quotidienne des Bisontins, puisqu'il s'agit de **l'ensemble des «petits travaux»** effectués dans les crèches et les écoles, sur les espaces publics, la voirie, dans les bibliothèques et les musées, sur les terrains sportifs, dans les espaces verts et les aires de jeux... Elles correspondent en effet aux travaux de rénovation, de réhabilitation sur l'ensemble du patrimoine communal, ainsi qu'aux acquisitions de matériel et de mobilier, dans tous les domaines, qui contribuent à la qualité du service rendu par la Ville de Besançon.

**Leur volume représente 10,9 M€ au BP 2013**, en diminution de près de 1,1 M€ par rapport au BP 2012.

Cette évolution s'explique de la manière suivante :

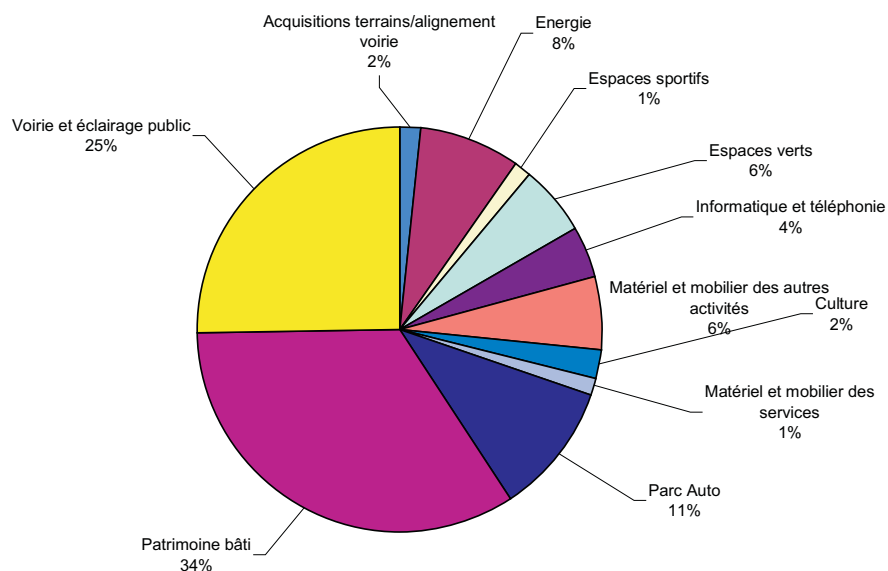
- La mutualisation du Département TIC et Moyens Généraux avec le Grand Besançon et le CCAS, qui génère pour la Ville le versement d'une subvention d'équipement à la CAGB correspondant aux services communs, entraînant de fait une baisse de 293 K€ sur les tranches annuelles «Informatique et Téléphonie» et une augmentation du volume des subventions d'équipement de 293 K€.

- Une optimisation des conditions de mise en œuvre des projets. L'objectif est de rationaliser au maximum les interventions en obtenant les meilleurs prix, dans le cadre notamment d'une politique d'achats efficiente, en optimisant aussi la répartition entre les travaux en régie réalisés par le personnel municipal, le volume des tranches annuelles et celui des opérations individualisées. Cela permettra de maintenir un niveau global d'investissement élevé, en optimisant les moyens humains et matériels à disposition.

Les tranches annuelles sont réparties comme indiqué dans le tableau et le graphe suivants :

	Montants
Acquisitions terrains/alignement voirie	187 K€
Culture	248 K€
Energie	870 K€
Espaces sportifs	140 K€
Espaces verts	609 K€
Informatique et téléphonie	446 K€
Matériel et mobilier des autres activités	657 K€
Matériel et mobilier des services	140 K€
Parc Auto	1 144 K€
Patrimoine bâti	3 682 K€
Voirie et éclairage public	2 761 K€

Répartition des tranches annuelles au BP 2013



**Cette répartition, hors prise en compte de la mutualisation des TIC, demeure globalement inchangée par rapport aux années précédentes.** Les tranches annuelles font l'objet de rapports spécifiques détaillant les programmes de travaux. On peut tout de même citer la sécurisation des espaces publics dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (46 K€), la rénovation complète de la Salle Proudhon au Kursaal (200 K€), le remplacement de la rambarde de la piste de la patinoire La Fayette (160 K€).

→ **Les opérations individualisées et les subventions d'équipement**

**Les opérations individualisées et les subventions d'équipement, qui figurent au PPI tel qu'il a été présenté lors du rapport d'Orientations Budgétaires, se montent à 34,7 M€ au BP 2013 (29,5 M€ au BP 2012).** Cet accroissement prend en compte le pré-financement des travaux de la cuisine centrale, qui sera mise en service cette année (avec inscription parallèle de recettes d'indemnités relatives au préjudice subi). Les subventions d'équipement évoluent positivement (de 9,5 M€ au BP 2012 à 10,1 M€ au BP 2013), suite à la mutualisation du Département TIC et Moyens Généraux, d'une part, et, d'autre part, pour faire face à nos engagements sur de grands projets structurants (poursuite des aménagements sur le pôle Viotte, soutien aux projets de restaurant universitaire à Châteaufarine et de Maison des Sciences de l'Homme).

Dans ces conditions, le budget 2013 sera axé sur la continuité des investissements effectués à travers la Ville. Il s'agit de poursuivre et finaliser, dans certains cas, tous les chantiers engagés depuis quelques années.

Ainsi, **la transformation complète de la Gare Viotte** en Pôle Multimodal va rentrer dans une phase décisive. Le prolongement du passage souterrain est aujourd'hui terminé et le déplacement du Monument aux Morts sur les Glacis en cours (231 K€ en 2013). L'année 2013 verra débiter la partie la plus visible des travaux sur les aménagements Nord et Sud de la gare (4 210 K€ au BP). Les travaux aboutiront à la construction de parkings au Nord et au Sud, à la création de liaisons piétonnes et d'aménagements paysagers, en connexion directe avec l'ensemble des transports multimodaux.

Par ailleurs, **les premiers aménagements d'espaces publics qui anticipent l'arrivée du Tramway** ont été livrés ou sont en cours de finalisation, tels que les requalifications de l'avenue Edgar Faure et du dernier tronçon entre la rue Mermoz et la rue de Chalezeule, ou encore le confortement du pont De Gaulle. Les travaux liés à la restructuration de l'entrée du CHRU Jean Minjoz se poursuivent et avancent dans les délais, donnant déjà une image assez représentative du futur site. Hormis ces grandes opérations, la Ville poursuit son soutien au Grand Besançon, conformément à la convention adoptée en Conseil Municipal de décembre 2011, avec une participation à la construction du nouveau pont Battant et au versement d'un acompte du fonds de concours inscrits au PPI.

L'année 2013 marquera **l'achèvement de la Cité des Arts**, projet porté par le Grand Besançon et la Région, pour lequel la Ville intervient sur les aménagements extérieurs (1 340 K€ au BP 2013) et sous forme de subvention d'équipement (460 K€). La réalisation des **Passages Pasteur** se poursuit également : une participation à la construction du futur parking public est prévue à hauteur de 351 K€ en 2013.

**En matière de grands projets urbains**, beaucoup de secteurs stratégiques seront impactés, preuve que la Ville investit durablement dans ses quartiers. Les Programmes de Rénovation Urbaine touchent à leur fin, il reste cependant des aménagements à effectuer à Planoise sur les sites Ile de France-Cologne (800 K€ au BP 2013) et du parking Cassin (500 K€), ainsi que des travaux de finition sur Clairs-Soleils (283 K€). Des études et travaux liés à l'aménagement du secteur Battant débiteront sur le 6 rue de la Madeleine, l'îlot Champrond, la Maison du Peuple et l'esplanade devant le Fort Griffon (230 K€). De même, la réflexion engagée sur le devenir du quartier de Palente-Orchamps aboutira cette année aux premiers travaux relatifs à la réhabilitation du pôle des Tilleuls, afin de mettre à disposition de la population de nouveaux équipements (420 K€ sur 2013), en lien avec la nouvelle salle de quartier Jean Zay aujourd'hui terminée et la réhabilitation du complexe sportif des Orchamps. D'autres secteurs vont progressivement débiter une mutation importante. Tel sera le cas des futurs éco-quartiers. Des réflexions sont également en cours sur le secteur de Saint-Jacques, avec des études programmées en 2013 (100 K€), sur Les Planches (20 K€), ainsi que sur le site de Brulard (50 K€). Au niveau des

infrastructures routières, la Ville va engager une étude urbaine sur la RN 57 afin de définir les grands principes d'aménagement en accompagnement de l'opération menée par l'Etat (80 K€).

**Dans le domaine de la culture**, le projet de réalisation de la Maison Natale de Victor Hugo, débuté fin 2012, va se concrétiser en 2013 (1 454 K€ au BP 2013), renforçant ainsi l'offre culturelle et touristique sur le Centre-Ville. La restructuration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie se poursuivra (200 K€), en lien avec la réalisation des aménagements du bâtiment des réserves à Port Citeaux (1 500 K€ au total). Des travaux seront également lancés sur le bâtiment de la Méridienne à l'Observatoire (690 K€), dans le but de restaurer un lieu bisontin emblématique et de conforter le rôle de la capitale régionale dans ce secteur de pointe. Ces travaux complètent une série d'événements et d'actions qui ancrent le renouveau horloger à Besançon. Il constitue un élément de dynamisme économique et renforce notre notoriété. 1 100 K€ seront dédiés à la mise en valeur du patrimoine Vauban, et notamment à la poursuite de la rénovation de la Demi-lune 61 à la Citadelle et des remparts de la Gare d'Eau. Des crédits sont également prévus au BP à hauteur de 330 K€ pour la dernière tranche de restauration de l'église Sainte-Madeleine. La Ville soutiendra en parallèle à hauteur de 380 K€, l'équipement de nos structures culturelles partenaires (Citadelle, Rodia, Scène Nationale, Institut Supérieur des Beaux-Arts).

**Sur le volet enseignement supérieur et recherche**, la Ville poursuivra son soutien aux projets universitaires engagés sur son territoire. Citons, par exemple, la construction du Restaurant Universitaire à Châteaufarine (500 K€), la réalisation de la Maison des Sciences de l'Homme (700 K€) et les études liées au Jardin Botanique (500 K€), sans oublier la réflexion toujours en cours avec les partenaires pour la création éventuelle d'une grande bibliothèque municipale et universitaire.

La Ville encourage le développement d'une politique de proximité et le renforcement de la cohésion sociale **en investissant largement dans les équipements dans tous les quartiers**, afin de les moderniser ou de les adapter aux besoins. En 2013, la Ville démarrera le déploiement du dispositif de Vidéoprotection avec l'installation progressive des caméras sur l'ensemble de l'espace public (24 caméras à terme). Nous lancerons aussi la restructuration de l'école Dürer (290 K€). Le programme Equip'Sport 2015 est largement avancé puisque le terrain synthétique de Saint-Claude est désormais terminé, les rénovations des complexes football de Rosemont (30 K€) et de rugby des Orchamps (2 500 K€) sont en pleine réalisation, ainsi que la poursuite de la rénovation de la piscine de Chalezeule (100 K€), ou encore l'aide apportée par la Ville au Besançon Tennis Club pour la rénovation des locaux à Trépillot (100 K€). Enfin, les travaux de rénovation de l'accueil au sein du Centre Administratif Municipal seront terminés cette année (595 K€ au BP), pour accueillir les usagers dans de nouveaux locaux et leur offrir un meilleur service.

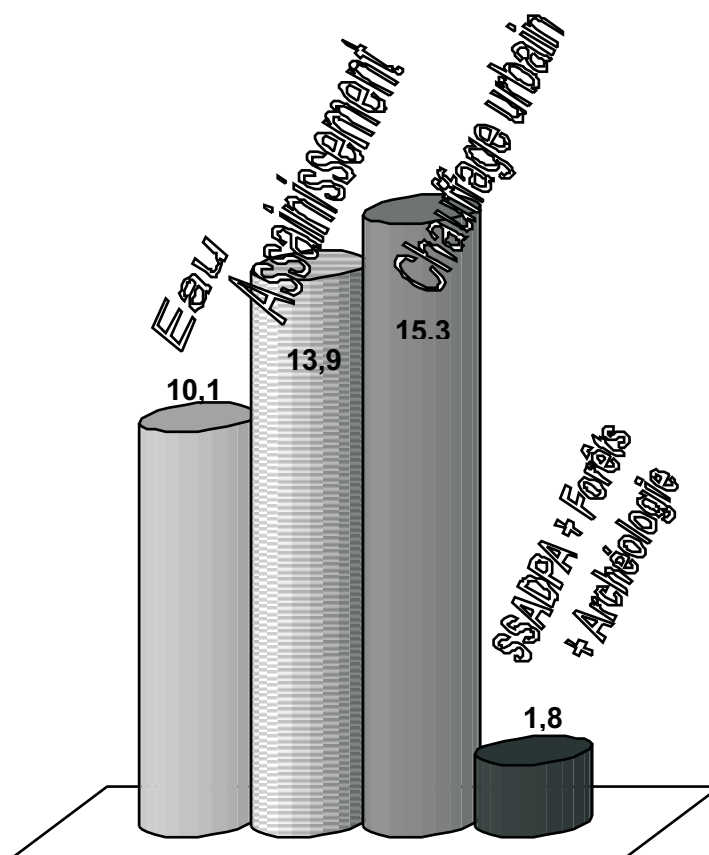
Des crédits sont également réservés pour les aménagements liés aux parcs et jardins (240 K€) et aux jardins familiaux (52 K€) et pour l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées (240 K€).

Enfin, **en matière de préservation de l'environnement**, la Ville continuera ses actions de mise en valeur de son patrimoine naturel exceptionnel, avec 160 K€ consacrés à la préservation des berges du Doubs, 520 K€ consacrés à la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain et des pistes cyclables, 340 K€ au développement des énergies renouvelables et à la construction de la future chaufferie bois sur le secteur de Mallarmé, 96 K€ pour la valorisation socio-écologique des Collines et 62 K€ pour des actions d'investissement dans le cadre de l'Agenda 21.

## 5<sup>ème</sup> partie : Les budgets annexes

Hors zones d'activités Edison, Champs Montants et Brès, les budgets annexes de la Collectivité sont au nombre de six. **Ils représentent en mouvements réels 41,1 M€, soit 16,1 %** du budget général. Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont habituellement les plus importants en volume, mais le budget Chauffage Urbain avec l'inscription de crédits pour la construction de la nouvelle chaufferie est cette fois-ci le plus volumineux. L'ensemble des prévisions du BP 2013 aux budgets annexes se ventile comme suit :

### Ventilation des budgets annexes



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

#### 1) Les budgets Eau et Assainissement

##### **A/ Les recettes**

**Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux** assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes.



Chaque budget finance ses dépenses par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2012, a fixé comme suit les tarifs 2013 :

- **prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau consommé : 0,97 € HT (soit + 0,02 € par rapport à 2012).**

- **redevance d'assainissement par m<sup>3</sup> : 0,92 € HT (soit + 0,01 €, son montant n'avait pas évolué depuis 1997).**

	2012			2013		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (Commune)	0,950 €	3,3 %	39,3 %	0,970 €	2,1 %	38,5 %
Assainissement (Commune)	0,910 €	0,0 %	37,6 %	0,920 €	1,1 %	36,6 %
Redevances (Agence de l'Eau)	0,420 €	2,4 %	17,4 %	0,480 €	14,3 %	19,1 %
TVA	0,141 €	14,6 %	5,7 %	0,146 €	3,5 %	5,8 %
<b>Prix TTC facturé à l'utilisateur</b>	<b>2,421 €</b>	<b>2,5 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,516 €</b>	<b>3,9 %</b>	<b>100,0 %</b>

Le prix de vente global du m<sup>3</sup> d'eau est en hausse de 3,9 % par rapport à 2012.

Cette augmentation tient essentiellement à **la forte majoration des redevances décidée par l'Agence de l'Eau (+ 14,3 %)**. La hausse de la part communale n'est que de 2,1% sur l'eau et 1,1% sur l'assainissement. Néanmoins, Besançon reste une des villes où le tarif du m<sup>3</sup> d'eau est le moins cher de l'hexagone.

Pour le budget Eau, la principale ressource provient de la vente d'eau aux abonnés dont le produit est estimé à 5 797 K€ pour 2013.

Pour le budget Assainissement, la plus importante recette correspond au produit de la redevance, estimé à 5 405 K€.

## **B/ Les dépenses**

### **Le budget Eau**

Les crédits consacrés à l'investissement vont mobiliser 3 011 K€ en 2013 contre 4 095 K€ l'an dernier. Bien qu'en baisse, la section d'investissement va nécessiter dans les années à venir un niveau élevé de crédits afin de poursuivre la modernisation des équipements.

Les crédits d'investissement les plus importants en volume correspondent :

- aux travaux sur les réseaux pour 925 K€, dont principalement 383 K€ pour les dévoiements de réseaux à la charge du concessionnaire et 100 K€ pour la création de nouveaux branchements.

- aux travaux réalisés sur les sites et installations de production d'eau potable pour 1 188 K€, notamment 550 K€ pour le programme de rénovation de la station de Chenecey, 398 K€ pour le génie civil des bâtiments d'exploitation et 160 K€ pour les installations générales des bâtiments d'exploitation.

On peut aussi citer d'autres dépenses d'investissement moins significatives, tel que l'achat de divers matériels pour un montant de 141 K€ (matériel de transport, matériel industriel, mobilier, informatique...) ou l'achat de compteurs ensuite installés chez les abonnés pour une valeur de 100 K€.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 656 K€.

En fonctionnement, la contribution aux charges supportées par le budget principal est prévue à hauteur de 658 K€.

#### → Le budget Assainissement

Comme pour le budget Eau, la section d'investissement est en baisse et passe de 8 675 K€ à 7 344 K€. Ceci étant, d'importants investissements vont s'échelonner dans les années à venir, notamment sur le site de Port Douvot (traitement des boues, méthanisation, modernisation des bâtiments).

Les crédits d'investissement les plus importants en volume correspondent aux dévoiements de réseaux d'assainissement pour 3 899 K€ dont 3 450 K€ pour le bassin Mermoz.

Les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 278 K€, dont 200 K€ pour les installations, matériel et outillage techniques nécessaires aux réhabilitations du réseau d'assainissement, 490 K€ pour les travaux annuels d'entretien du réseau, 150 K€ pour les travaux de génie civil et installations générales dans les bâtiments, 197 K€ pour la réalisation de branchements d'assainissement et 241 K€ pour les zones Temis et Hauts du Chazal.

Sur le site de Port Douvot, les investissements liés aux installations de traitement des eaux usées nécessitent 560 K€.

Les autres crédits prévus à cette section concernent notamment des frais d'études pour 179 K€ et 170 K€ pour l'achat de divers matériels (industriel, d'exploitation, mobilier, informatique...).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 252 K€.

En fonctionnement, la contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 805 K€.

#### 2) Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

La section d'investissement s'élève à 14 662 K€ contre 6 758 K€ en 2012. Cette très forte hausse est due à la montée en charge du projet de construction de la nouvelle chaufferie bois/gaz avec l'inscription d'un crédit de 12 927 K€ (contre 5 062 K€ au BP 2012). Cette dépense est couverte presque intégralement par la mobilisation d'un emprunt de 11 930 K€.

Pour le reste, il s'agit essentiellement de la mise en conformité des installations de la chaufferie urbaine de Planoise (1 114 K€), des extensions du réseau de chaleur au niveau de la ZAC des Hauts du Chazal (139 K€).

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 477 K€ contre 224 K€ en 2012.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe, bien que réduite, représente 587 K€ (contre 333 K€ en 2012). Cette augmentation se retrouve principalement sur le poste des intérêts de la dette (375 K€ contre 152 K€ en 2012).

#### 3) Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 584 K€ et proviennent du forfait de soins fixé par l'Agence Régionale de Santé, versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles, d'un montant équivalent aux recettes, sont presque exclusivement consacrées au fonctionnement (560 K€). Les frais de personnel s'élèvent à 454 K€ et représentent près de 81 % de cette section.

#### 4) Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 579 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (172 K€) et de la participation du budget principal (400 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, concernent majoritairement la section de fonctionnement (462 K€). Les charges de personnel s'élèvent à 270 K€ et représentent plus de 58 % de cette section.

#### 5) Le Budget Archéologie Préventive

Les recettes réelles totales s'élèvent à 662 K€ et concernent presque exclusivement la section de fonctionnement (634 K€). Elles proviennent du produit des fouilles, liées aux prestations de services effectuées (220 K€), de la récupération de la part de la redevance d'archéologie préventive (50 K€) et de la reprise anticipée de l'excédent d'exploitation généré sur les exercices antérieurs (364 K€) habituellement effectuée par décision modificative au cours de l'année budgétaire. Cette importante reprise anticipée permet d'équilibrer le budget 2013 sans participation du budget principal.

Les dépenses réelles d'un montant identique sont elles aussi très majoritairement consacrées au fonctionnement (605 K€). Les frais de personnel et les contrats de prestations de services s'élèvent à 502 K€ et représentent près de 83 % de cette section.

## Annexes au rapport de présentation du BP 2013

A1 - Présentation générale par chapitre du BP 2013 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

A2 - Présentation générale par chapitre du BP 2013 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section d'investissement

A3 - Récapitulation générale du BP 2013 - Budget général

B - Reprise anticipée des résultats 2012 =

B-1 . Balance du compte administratif prévisionnel 2012 Budget Principal- Reports de crédits

B-2 . Balance du compte administratif prévisionnel 2012 Budget Archéologie Préventive

C - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

Document comptable (annexes incluses) du BP 2013 établi selon les maquettes M 14 (budget principal et budgets annexes Forêts et Archéologie préventive), M 49 (budgets annexes Eau et Assainissement), M 22 (budget annexe Service de soins à domicile pour personnes âgées) et M 4 (budget annexe Chauffage urbain).

-

### **Modifications du document comptable**

En application des arrêtés des 12 et 13 décembre 2012, les maquettes budgétaires ont été modifiées, notamment celle de la M 14 sur les points suivants : refonte de l'annexe A1. Présentation croisée par fonction, refonte des annexes A2.3 à A2.9 relatives à l'état de la dette.

ANNEXE A1

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2013  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	31 973 085,28		29 885 087,00	29 885 087,00	29 885 087,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 695 621,00		88 228 169,00	88 228 169,00	88 228 169,00
014	Atténuations de produits	315 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 364 348,00		31 870 438,00	31 870 438,00	31 870 438,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	219 000,00		199 000,00	199 000,00	199 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>151 567 054,28</b>		<b>150 527 694,00</b>	<b>150 527 694,00</b>	<b>150 527 694,00</b>
66	Charges financières	3 417 000,00		4 161 000,00	4 161 000,00	4 161 000,00
67	Charges exceptionnelles	211 072,00		233 441,00	233 441,00	233 441,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	930 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>156 125 126,28</b>		<b>156 022 135,00</b>	<b>156 022 135,00</b>	<b>156 022 135,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	16 779 642,00		16 289 880,00	16 289 880,00	16 289 880,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 304 145,00		8 116 500,00	8 116 500,00	8 116 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>25 083 787,00</b>		<b>24 406 380,00</b>	<b>24 406 380,00</b>	<b>24 406 380,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>181 208 913,28</b>		<b>180 428 515,00</b>	<b>180 428 515,00</b>	<b>180 428 515,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>180 428 515,00</b>
--	-----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	172 520,00		140 900,00	140 900,00	140 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	14 773 145,00		18 292 215,00	18 292 215,00	18 292 215,00
73	Impôts et taxes	104 186 572,00		101 673 544,00	101 673 544,00	101 673 544,00
74	Dotations et participations	50 692 794,00		49 121 943,00	49 121 943,00	49 121 943,00
75	Autres produits de gestion courante	2 555 748,00		2 657 275,00	2 657 275,00	2 657 275,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>172 380 779,00</b>		<b>171 885 877,00</b>	<b>171 885 877,00</b>	<b>171 885 877,00</b>
76	Produits financiers	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
77	Produits exceptionnels	138 600,00		198 539,36	198 539,36	198 539,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>172 533 379,00</b>		<b>172 098 416,36</b>	<b>172 098 416,36</b>	<b>172 098 416,36</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	125 000,00		160 900,00	160 900,00	160 900,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>125 000,00</b>		<b>160 900,00</b>	<b>160 900,00</b>	<b>160 900,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>172 658 379,00</b>		<b>172 259 316,36</b>	<b>172 259 316,36</b>	<b>172 259 316,36</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 169 198,64
--	--------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>180 428 515,00</b>
--	-----------------------

ANNEXE A2

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2013  
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	786 800,00	1 496 935,39	1 132 380,00	1 132 380,00	2 629 315,39
204	Subventions d'équipement versées	9 481 000,00	1 530 590,07	10 101 480,00	10 101 480,00	11 632 070,07
21	Immobilisations corporelles	12 990 758,00	8 081 942,39	12 904 949,00	12 904 949,00	20 986 891,39
23	Immobilisations en cours	19 265 240,00	12 467 609,35	21 470 941,00	21 470 941,00	33 938 550,35
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>42 523 798,00</b>	<b>23 577 077,20</b>	<b>45 609 750,00</b>	<b>45 609 750,00</b>	<b>69 186 827,20</b>
13	Subventions d'investissement reçues	50 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	54 497 977,00	5 101,00	38 078 485,00	38 078 485,00	38 083 586,00
26	Participations et créances rattachées	40 000,00	96 000,00	40 000,00	40 000,00	136 000,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>55 587 977,00</b>	<b>101 101,00</b>	<b>39 018 485,00</b>	<b>39 018 485,00</b>	<b>39 119 586,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>98 111 775,00</b>	<b>23 678 178,20</b>	<b>84 628 235,00</b>	<b>84 628 235,00</b>	<b>108 306 413,20</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	125 000,00		160 900,00	160 900,00	160 900,00
041	Opérations patrimoniales	28 000,00				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>153 000,00</b>		<b>160 900,00</b>	<b>160 900,00</b>	<b>160 900,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>98 264 775,00</b>	<b>23 678 178,20</b>	<b>84 789 135,00</b>	<b>84 789 135,00</b>	<b>108 467 313,20</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	19 025 203,76
---	---------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>127 492 516,96</b>
---	-----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 001 388,00	5 833 697,96	2 999 843,00	2 999 843,00	8 833 540,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	60 980 977,00	16 400 000,00	45 820 485,00	45 820 485,00	62 220 485,00
23	Immobilisations en cours			4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>64 982 365,00</b>	<b>22 233 697,96</b>	<b>52 820 328,00</b>	<b>52 820 328,00</b>	<b>75 054 025,96</b>
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	4 850 000,00		5 700 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	19 543 631,06		20 319 684,00	20 319 684,00	20 319 684,00
138	Autres sub. d'invest. non transf.	40 623,00		42 427,00	42 427,00	42 427,00
27	Autres immobilisations financières		150 000,00			150 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 280 000,00		1 820 000,00	1 820 000,00	1 820 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>27 714 254,06</b>	<b>150 000,00</b>	<b>27 882 111,00</b>	<b>27 882 111,00</b>	<b>28 032 111,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>92 696 619,06</b>	<b>22 383 697,96</b>	<b>80 702 439,00</b>	<b>80 702 439,00</b>	<b>103 086 136,96</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	16 779 642,00		16 289 880,00	16 289 880,00	16 289 880,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 304 145,00		8 116 500,00	8 116 500,00	8 116 500,00
041	Opérations patrimoniales	28 000,00				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>25 111 787,00</b>		<b>24 406 380,00</b>	<b>24 406 380,00</b>	<b>24 406 380,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>117 808 406,06</b>	<b>22 383 697,96</b>	<b>105 108 819,00</b>	<b>105 108 819,00</b>	<b>127 492 516,96</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>127 492 516,96</b>
---	-----------------------

ANNEXE A3

## BUDGET GENERAL - RECAPITULATION

BUDGET PRINCIPAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>323 459 738,34</b>	<b>307 921 031,96</b>	<b>307 921 031,96</b>	<b>240 650 370,00</b>	<b>24 567 280,00</b>	<b>42 703 381,96</b>
Section Investissement	142 250 825,06	127 492 516,96	127 492 516,96	84 628 235,00	160 900,00	42 703 381,96
Section Fonctionnement	181 208 913,28	180 428 515,00	180 428 515,00	156 022 135,00	24 406 380,00	0,00
<b>RECETTES</b>	<b>323 459 738,34</b>	<b>307 921 031,96</b>	<b>307 921 031,96</b>	<b>232 481 171,36</b>	<b>24 567 280,00</b>	<b>50 872 580,60</b>
Section Investissement	142 250 825,06	127 492 516,96	127 492 516,96	60 382 755,00	24 406 380,00	42 703 381,96
Section Fonctionnement	181 208 913,28	180 428 515,00	180 428 515,00	172 098 416,36	160 900,00	8 169 198,64

BUDGET EAU	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>13 232 476,00</b>	<b>12 639 264,00</b>	<b>12 639 264,00</b>	<b>10 087 769,00</b>	<b>2 551 495,00</b>	
Section Investissement	4 402 588,00	3 388 794,00	3 388 794,00	3 011 360,00	377 434,00	
Section Fonctionnement	8 829 888,00	9 250 470,00	9 250 470,00	7 076 409,00	2 174 061,00	
<b>RECETTES</b>	<b>13 232 476,00</b>	<b>12 639 264,00</b>	<b>12 639 264,00</b>	<b>10 087 769,00</b>	<b>2 551 495,00</b>	
Section Investissement	4 402 588,00	3 388 794,00	3 388 794,00	1 214 733,00	2 174 061,00	
Section Fonctionnement	8 829 888,00	9 250 470,00	9 250 470,00	8 873 036,00	377 434,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>19 832 322,00</b>	<b>18 594 900,00</b>	<b>18 594 900,00</b>	<b>13 916 507,00</b>	<b>4 678 393,00</b>	
Section Investissement	9 320 757,00	7 966 625,00	7 966 625,00	7 344 000,00	622 625,00	
Section Fonctionnement	10 511 565,00	10 628 275,00	10 628 275,00	6 572 507,00	4 055 768,00	
<b>RECETTES</b>	<b>19 832 322,00</b>	<b>18 594 900,00</b>	<b>18 594 900,00</b>	<b>13 916 507,00</b>	<b>4 678 393,00</b>	
Section Investissement	9 320 757,00	7 966 625,00	7 966 625,00	3 910 857,00	4 055 768,00	
Section Fonctionnement	10 511 565,00	10 628 275,00	10 628 275,00	10 005 650,00	622 625,00	

BUDGET SSADPA	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>599 000,00</b>	<b>608 115,00</b>	<b>608 115,00</b>	<b>584 261,00</b>	<b>23 854,00</b>	
Section Investissement	22 500,00	23 854,00	23 854,00	23 854,00	0,00	
Section Fonctionnement	576 500,00	584 261,00	584 261,00	560 407,00	23 854,00	
<b>RECETTES</b>	<b>599 000,00</b>	<b>608 115,00</b>	<b>608 115,00</b>	<b>584 261,00</b>	<b>23 854,00</b>	
Section Investissement	22 500,00	23 854,00	23 854,00	0,00	23 854,00	
Section Fonctionnement	576 500,00	584 261,00	584 261,00	584 261,00	0,00	

BUDGET FORETS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>858 843,00</b>	<b>856 610,00</b>	<b>856 610,00</b>	<b>579 175,00</b>	<b>277 435,00</b>	
Section Investissement	202 000,00	197 435,00	197 435,00	117 435,00	80 000,00	
Section Fonctionnement	656 843,00	659 175,00	659 175,00	461 740,00	197 435,00	
<b>RECETTES</b>	<b>858 843,00</b>	<b>856 610,00</b>	<b>856 610,00</b>	<b>579 175,00</b>	<b>277 435,00</b>	
Section Investissement	202 000,00	197 435,00	197 435,00	0,00	197 435,00	
Section Fonctionnement	656 843,00	659 175,00	659 175,00	579 175,00	80 000,00	

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>8 921 362,00</b>	<b>18 458 500,00</b>	<b>18 458 500,00</b>	<b>15 248 577,00</b>	<b>3 209 923,00</b>	
Section Investissement	8 047 421,00	17 243 758,00	17 243 758,00	14 661 895,00	2 581 863,00	
Section Fonctionnement	873 941,00	1 214 742,00	1 214 742,00	586 682,00	628 060,00	
<b>RECETTES</b>	<b>8 921 362,00</b>	<b>18 458 500,00</b>	<b>18 458 500,00</b>	<b>15 248 577,00</b>	<b>3 209 923,00</b>	
Section Investissement	8 047 421,00	17 243 758,00	17 243 758,00	14 291 257,00	2 952 501,00	
Section Fonctionnement	873 941,00	1 214 742,00	1 214 742,00	957 320,00	257 422,00	

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>836 186,00</b>	<b>690 950,34</b>	<b>690 950,34</b>	<b>661 996,34</b>	<b>28 954,00</b>	<b>0,00</b>
Section Investissement	45 879,00	56 827,01	56 827,01	56 827,01	0,00	0,00
Section Fonctionnement	790 307,00	634 123,33	634 123,33	605 169,33	28 954,00	0,00
<b>RECETTES</b>	<b>836 186,00</b>	<b>690 950,34</b>	<b>690 950,34</b>	<b>273 850,00</b>	<b>28 954,00</b>	<b>388 146,34</b>
Section Investissement	45 879,00	56 827,01	56 827,01	3 350,00	28 954,00	24 523,01
Section Fonctionnement	790 307,00	634 123,33	634 123,33	270 500,00	0,00	363 623,33

BUDGET GENERAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>367 739 927,34</b>	<b>359 769 371,30</b>	<b>359 769 371,30</b>	<b>281 728 665,34</b>	<b>35 337 334,00</b>	<b>42 703 381,96</b>
Section Investissement	164 291 970,06	156 369 809,97	156 369 809,97	109 843 606,01	3 822 822,00	42 703 381,96
Section Fonctionnement	203 447 957,28	203 399 561,33	203 399 561,33	171 885 049,33	31 514 512,00	0,00
<b>RECETTES</b>	<b>367 739 927,34</b>	<b>359 769 371,30</b>	<b>359 769 371,30</b>	<b>273 171 310,36</b>	<b>35 337 334,00</b>	<b>51 260 726,94</b>
Section Investissement	164 291 970,06	156 369 809,97	156 369 809,97	79 802 952,00	33 838 953,00	42 727 904,97
Section Fonctionnement	203 447 957,28	203 399 561,33	203 399 561,33	193 368 358,36	1 498 381,00	8 532 821,97

VILLE DE BESANCON

ANNEXE B-1

## BUDGET PRIMITIF 2013

REPRISE ANTICIPEE  
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

<b>REPRISE ANTICIPEE (3)</b> <b>(le compte administratif n'a pas été voté)</b> <b>Délibération du 04/03/2013</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2012</b>	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	19 938 348.36
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	8 550 534.28
<b>C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>28 488 882.64</b>
<b>Investissement</b>	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2012 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	19 025 203.76
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2012 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 294 480.24
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>20 319 684.00</b>
<b>REPRISE ANTICIPEE = C =G+H</b>	<b>28 488 882.64</b>
<b>1) Prévion d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)</b>	<b>0.00</b> <b>20 319 684.00</b>
<b>2) H = Report en fonctionnement R 002 (2) DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>8 169 198.64</b>



Etabli le 24 janvier 2013  
Le Maire,

J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le 04 FEV. 2013  
La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : .....€, subvention : .....€ ou autofinancement : .....€  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.



VILLE DE BESANCON

## EXECUTION DU BUDGET 2012

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>289 016 709.00</b>	<b>9 463 678.88</b>
Fonctionnement	163 510 674.82	19 938 348.36
Investissement	109 790 758.12	-3 309 927.70
002 Résultat reporté N-1	8 550 534.28	8 550 534.28
001 Solde d'investissement N-1	15 715 276.06	-15 715 276.06

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

## DEPENSES

Chap/Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	32 680 517.28	30 760 596.80	
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 812 753.00	87 717 927.07	
014	Atténuation de produits	324 797.00	279 747.20	
022	Dépenses imprévues	930 000.00		
023	Virement à la section d'investissement	20 471 423.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 304 145.00	10 490 529.56	
65	Autres charges de gestion courante	30 735 887.00	30 258 881.06	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	219 000.00	179 080.60	
66	Charges financières	3 417 000.00	2 970 988.63	
67	Charges exceptionnelles	1 005 577.00	852 923.90	
<b>TOTAL</b>		<b>186 901 099.28</b>	<b>163 510 674.82</b>	

VILLE DE BESANCON

## EXECUTION DU BUDGET 2012

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
23 678 178.20	22 383 697.96	8 169 198.64	
		28 488 882.64	
23 678 178.20	22 383 697.96		-20 319 684.00

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

## RECETTES

Chap/Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 550 534.28	8 550 534.28	
013	Atténuations de charges	173 211.00	183 161.90	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 812 911.00	2 872 757.90	
70	Produits des sces, du domaine et vies diverses	15 645 545.00	16 154 348.93	
73	Impôts et taxes	103 724 372.00	104 972 348.97	
74	Dotations et participations	51 972 037.00	51 897 270.58	
75	Autres produits de gestion courante	2 601 659.00	2 530 237.65	
76	Produits financiers	14 000.00	82 254.89	
77	Produits exceptionnels	1 406 830.00	4 756 642.36	
<b>TOTAL</b>		<b>186 901 099.28</b>	<b>191 999 557.46</b>	